



# RAPPORT

CCE 2013 - 0062

L'emploi dans  
l'industrie alimentaire en 2011



Commission consultative spéciale de l'Alimentation

## Rapport sur l'emploi dans l'industrie alimentaire en 2011

Personne de contact :  
Emmanuel de Bethune  
[embe@ccecrb.fgov.be](mailto:embe@ccecrb.fgov.be)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>L'emploi dans l'industrie alimentaire</b>	<b>6</b>
1.1	La place de l'industrie alimentaire dans l'industrie et l'économie belge	6
1.2	Structure géographique de l'emploi et répartition par sous-secteur	12
1.3	Taille des entreprises	14
<b>2</b>	<b>Typologie du travailleur dans l'industrie alimentaire belge</b>	<b>18</b>
2.1	Statut et sexe	18
2.2	Niveau de qualification	19
2.3	Structure d'âge de l'emploi	21
2.4	Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise	24
<b>3</b>	<b>Organisation du travail dans l'industrie alimentaire</b>	<b>26</b>
3.1	Travail à temps partiel	26
3.2	Nombre d'heures prestées par semaine	29
3.3	Emplois permanents et temporaires	32
3.4	Travail atypique	34
3.5	Horaire de travail	39
3.5.1	Horaire identique	39
3.5.2	Travail posté en équipes	39
3.5.3	Horaire variable et horaire décalé ou coupé	40
3.6	Chômage temporaire	42
3.7	Prépensions conventionnelles	44
3.8	Interruptions de carrière et crédit-temps	47
<b>4</b>	<b>Mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie alimentaire</b>	<b>48</b>
4.1	Mobilité interrégionale	48
4.2	Frontaliers	49
4.3	Nationalité des travailleurs	51
<b>5</b>	<b>Conclusions</b>	<b>52</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1-1 :	L'emploi dans l'industrie alimentaire (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie.....	6
Tableau 1-2:	Salariés et indépendants dans l'industrie alimentaire en pourcentage de l'emploi total.....	7
Tableau 1-3 :	Nomenclature NACE 2008.....	10
Tableau 1-4 :	Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2010. ....	11
Tableau 1-5 :	Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2008-2010.....	12
Tableau 1-6 :	Part dans l'emploi de travailleurs par secteur et par Région au 31 décembre 2010 .....	13
Tableau 1-7 :	Répartition des salariés par sous-secteur dans l'industrie alimentaire au 31 décembre 2010 .....	14
Tableau 1-8 :	Industrie alimentaire et des boissons selon la taille des entreprises au 31 décembre 2010 .....	15
Tableau 2-1 :	Les travailleurs de l'industrie alimentaire selon le statut et le sexe en 2010 .....	18
Tableau 2-2 :	Les travailleurs de l'industrie alimentaire selon leur commission paritaire en 2010 .....	19
Tableau 2-3 :	Commissions paritaires auxquelles ressortent les travailleurs du secteur.....	19
Tableau 2-4 :	Ancienneté moyenne dans les industries manufacturières en 2010.....	25
Tableau 3-1 :	Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total de l'industrie alimentaire (NACE 10) .....	27
Tableau 3-2 :	Part du travail à temps partiel dans les industries manufacturières en 2011 (NACE 10) .....	28
Tableau 3-3 :	Durée moyenne habituelle hebdomadaire de travail selon le sexe, le statut et la régime de travail dans l'industrie alimentaire (NACE 10) .....	30
Tableau 3-4 :	Emplois permanents et temporaires dans l'industrie alimentaire.....	33
Tableau 3-5 :	Le travail le soir dans l'industrie alimentaire (NACE 10).....	35
Tableau 3-6 :	Le travail de nuit dans l'industrie alimentaire (NACE 10).....	36
Tableau 3-7 :	Le travail le samedi dans l'industrie alimentaire (NACE 10) .....	37
Tableau 3-8 :	Le travail le samedi dans l'industrie alimentaire (NACE 10) .....	37
Tableau 3-9 :	Le travail à domicile dans l'industrie alimentaire (NACE 10) .....	38
Tableau 3-10 :	Evolution du travail en équipes dans l'industrie alimentaire (NACE 10) .....	40
Tableau 3-11 :	Horaire de travail en 2011.....	41
Tableau 3-12 :	Evolution du nombre annuel moyen de prépensions conventionnelles à temps plein dans l'industrie alimentaire .....	45
Tableau 3-13 :	Aménagement du temps de travail dans l'industrie alimentaire.....	48
Tableau 4-1 :	Domicile vs. lieu de travail, pourcentages de flux sortants (sauf étranger).....	49
Tableau 4-2 :	Domicile vs. lieu de travail, pourcentages de flux entrants (sauf étranger) .....	49
Tableau 4-3 :	Evolution du nombre de frontaliers au cours de ces sept dernières années dans l'industrie alimentaire....	50
Tableau 4-4 :	Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2011 .....	51

## Liste des graphiques

Graphique 1-1 :	Evolution du nombre de travailleurs durant la période 1995-2011 .....	7
Graphique 1-2 :	Evolution du nombre d'actifs occupés par secteur entre 1995 et 2015 .....	9
Graphique 1-3 :	Taille moyenne des entreprises de l'industrie alimentaire selon le nombre de travailleurs .....	16
Graphique 1-4 :	Part des entreprises de plus de 100 travailleurs dans l'emploi total .....	17
Graphique 1-5 :	Evolution du nombre de travailleurs et du nombre d'entreprises durant la période 2000-2010.....	17
Graphique 2-1 :	Niveau de qualification dans l'industrie alimentaire en 2000 et 2011 .....	20
Graphique 2-2 :	Niveau de qualification dans l'industrie belge en 2008.....	20
Graphique 2-3 :	Niveau de qualification dans les industries alimentaires européennes en 2008 .....	21
Graphique 2-4 :	Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés de l'industrie alimentaire en 2011 .....	22
Graphique 2-5 :	Structure d'âge selon le sexe des salariés dans l'industrie alimentaire en 2011 .....	22
Graphique 2-6 :	Evolution de la structure d'âge dans l'industrie alimentaire .....	23
Graphique 2-7 :	Comparaison de la structure d'âge en 2011.....	23
Graphique 2-8 :	Structure d'âge des travailleurs des industries alimentaires européennes en 2011.....	24
Graphique 2-9 :	Pourcentage de salariés qui ont x années dans l'entreprise en 2010 .....	24
Graphique 2-10 :	Evolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise de l'industrie alimentaire (en nombre d'années).....	25
Graphique 3-1 :	Evolution de la part du travail à temps partiel (NACE 10) .....	27
Graphique 3-2 :	Part du travail à temps partiel dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11) .....	29
Graphique 3-3 :	Nombre d'heures prestées par semaine dans l'industrie alimentaire (NACE 10) par les travailleurs occupés à temps partiel durant la période 1997-2011.....	30
Graphique 3-4 :	Nombre d'heures moyen prestées par semaine par les travailleurs occupés à temps plein dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11).....	31
Graphique 3-5 :	Nombre moyen d'heures prestées par semaine par les travailleurs occupés à temps partiel dans les industries alimentaires européennes en 2011 .....	32
Graphique 3-6 :	Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les industries alimentaires en 2011.....	33
Graphique 3-7 :	Le travail atypique dans l'industrie alimentaire (NACE 10).....	34
Graphique 3-8 :	Part du travail le soir dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11) .....	35
Graphique 3-9 :	Part du travail de nuit dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11) .....	36
Graphique 3-10 :	Part du travail le samedi dans les industries alimentaires européennes en 2011 .....	37
Graphique 3-11 :	Part du travail le dimanche dans les industries alimentaires européennes en 2011 .....	38
Graphique 3-12 :	Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans l'industrie alimentaire et dans les industries manufacturières en 2011 (NACE 10) .....	39
Graphique 3-13 :	Part du travail en équipes dans les industries alimentaires européennes en 2011 .....	40
Graphique 3-14 :	Evolution du nombre de personnes en chômage temporaire .....	43
Graphique 3-15 :	Evolution du nombre de chômeurs temporaires et du nombre de personnes occupées dans le secteur de l'alimentation .....	43
Graphique 3-16 :	Prépensions conventionnelles à temps plein dans le secteur alimentaire.....	45
Graphique 3-17 :	Répartition du nombre de prépensionnés selon l'âge.....	46
Graphique 3-18 :	Répartition du nombre de prépensionnés par groupe d'âge.....	46
Graphique 4-1 :	Sous-secteurs dans lesquels les frontaliers étaient occupés en 2011 .....	50
Graphique 4-2 :	Part des travailleurs ressortissants de l'UE et de nationalité extra UE dans l'industrie alimentaire au cours de ces dernières années.....	51

## Rapport sur l'emploi dans l'industrie alimentaire

Le présent rapport sur l'emploi dans l'industrie alimentaire comporte quatre parties.

La première partie du présent rapport décrit l'emploi dans le secteur de l'alimentation durant la période 1995-2011. Elle examine aussi plus en détail la localisation géographique de l'emploi et des principaux sous-secteurs. Enfin, elle comporte une analyse du nombre d'entreprises et de la taille des entreprises actives dans le secteur de l'alimentation. Dans la mesure du possible, toutes ces données sont mises en perspective avec les évolutions observées dans le reste de l'industrie et l'économie belge dans son ensemble.

La deuxième partie est consacrée à la typologie du travailleur du secteur, par exemple selon le sexe, le statut, le niveau de qualification, la structure d'âge et l'ancienneté.

La troisième partie se penche sur l'organisation du travail au sein du secteur. Avec quelle intensité le travail à temps partiel est-il utilisé, quelle est la durée moyenne d'une semaine de travail, le contrat de travail est-il temporaire ou à durée indéterminée, recourt-on au travail atypique, au chômage temporaire, à la prépension ou au crédit-temps ? Dans la mesure du possible, chacun de ces aspects est remis dans un cadre de référence, à savoir l'industrie manufacturière, ou encore sera comparé à la situation dans les industries alimentaires française, allemande, néerlandaise ou européenne.

La quatrième partie porte sur la mobilité des travailleurs du secteur, entre les Régions belges et entre pays voisins.

### Sources

Diverses sources ont été utilisées pour élaborer le présent rapport. Les principales d'entre elles sont l'ICN, les statistiques de l'ONSS, les enquêtes sur les forces de travail de la DGSIE du SPF Economie et d'Eurostat, les enquêtes structurelles de la DGSIE du SPF Economie et de l'ONEM. Nous souhaitons remercier vivement les collaborateurs de ces institutions pour l'excellente collaboration qui a rendu possible l'élaboration du présent rapport.

## 1 L'emploi dans l'industrie alimentaire

### 1.1 La place de l'industrie alimentaire dans l'industrie et l'économie belge

En enregistrant une baisse de 4,3 % de l'emploi entre 1995 et 2011, le secteur de l'alimentation s'est bien mieux comporté que l'industrie dans son ensemble, dont l'emploi a reculé de 19,9 %. En 1995, le secteur de l'alimentation comptait 101 000 travailleurs, dont 11 600 indépendants. L'emploi dans le secteur a diminué de 4 300 unités entre 1995 et 2011 pour se fixer à 96 700. Durant la même période, le nombre d'indépendants s'est replié de 4 400 unités. On constate donc que l'ensemble de la baisse de l'emploi dans le secteur est imputable aux indépendants.

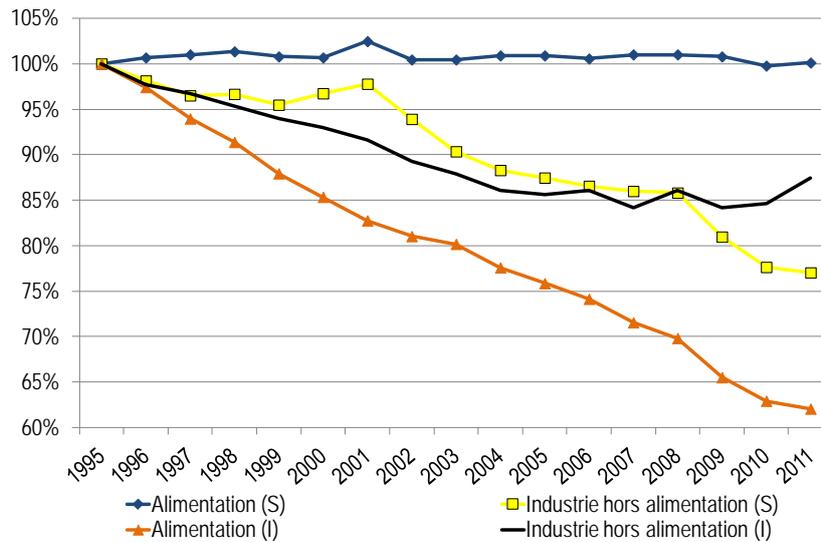
Tableau 1-1 : L'emploi dans l'industrie alimentaire (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie

		1995	2000	2005	2011	Delta	%
<b>Industrie alimentaire</b>	salariés	89,4	90,0	90,2	89,5	0,1	0,1%
	indépendants	11,6	10,2	8,8	7,2	-4,4	-37,9%
	total	101,0	100,2	99,0	96,7	-4,3	-4,3%
<b>Industrie</b>	salariés	653,4	635,6	583,5	524,0	-129,4	-19,8%
	indépendants	33,1	30,4	27,2	26,0	-7,1	-21,5%
	total	686,5	666,0	610,7	550,0	-136,5	-19,9%
<b>Industrie hors alimentation</b>	salariés	564,0	545,6	493,3	434,5	-129,5	-23,0%
	indépendants	21,5	20,2	18,4	18,8	-2,7	-12,6%
	total	585,5	565,8	511,7	453,3	-132,2	-22,6%
<b>Secteurs de réseau</b>	salariés	294,1	312,5	310,5	314,2	20,1	6,8%
	indépendants	13,0	13,1	11,7	12,3	-0,7	-5,4%
	total	307,1	325,6	322,2	326,5	19,4	6,3%
<b>Construction</b>	salariés	187,8	191,1	192,0	219,4	31,6	16,8%
	indépendants	52,6	56,3	50,0	58,5	5,9	11,2%
	total	240,4	247,4	242,0	277,9	37,5	15,6%
<b>Distribution</b>	salariés	184,5	197,6	225,5	243,2	58,7	31,8%
	indépendants	110,0	97,8	74,5	62,7	-47,3	-43,0%
	total	294,5	295,4	300,0	305,9	11,4	3,9%
<b>Services à C</b>	salariés	553,0	591,5	633,7	637,3	84,3	15,2%
	indépendants	229,2	213,7	176,5	161,8	-67,4	-29,4%
	total	782,2	805,2	810,2	799,1	16,9	2,2%
<b>Services à B</b>	salariés	442,3	568,0	0,0	743,0	300,7	68,0%
	indépendants	224,9	245,8	289,6	349,4	124,5	55,4%
	total	667,2	813,8	289,6	1.092,4	425,2	63,7%
<b>Quatenaire</b>	salariés	1.024,7	1.093,4	1.213,4	1.347,6	322,9	31,5%
	indépendants	71,3	78,5	82,2	86,8	15,5	21,7%
	total	1.096,0	1.171,9	1.295,6	1.434,4	338,4	30,9%
<b>Emploi total en BE</b>	salariés	3.174,2	3.412,1	3.569,4	3.808,7	634,5	20,0%
	indépendants	698,8	705,0	694,4	735,9	37,1	5,3%
	total	3.873,0	4.117,1	4.263,8	4.544,6	671,6	17,3%

Source : CCE sur la base de données de l'ICN

Il est à noter que, dans les secteurs industriels hors alimentation, l'emploi régresse de 129 500 unités (-23 %) pour les salariés, alors que les indépendants voient leur nombre diminuer de seulement 2 700 emplois (-13 %) et ne représentent que 2 % des pertes d'emploi. Dans l'industrie hors secteur alimentaire, les pertes d'emplois indépendants sont donc peu nombreuses, tandis qu'on observe dans l'industrie alimentaire une hausse de 100 unités (+0,1 %) des emplois salariés et une diminution de 4 400 unités des emplois indépendants (-38 %) durant la période 1995-2011.

Graphique 1-1 : Evolution du nombre de travailleurs durant la période 1995-2011



Source : CCE sur la base de données de l'ICN

Cette tendance est confirmée sur le graphique ci-dessus, qui montre que le secteur de l'alimentation maintient correctement son emploi salarié au cours de la période 1995-2011, et ce même pendant et après la période de crise de 2008-2009. Dans l'industrie hors secteur alimentaire, le nombre de travailleurs baisse de façon pratiquement continue, la diminution s'accroissant durant les périodes de crise. Le nombre d'indépendants dans l'industrie alimentaire recule sensiblement durant l'ensemble de la période 1995-2011. C'est une indication de la disparition structurelle, notamment, des boulangers et des bouchers. Jusqu'en 2004, une diminution similaire des indépendants est observée dans les autres secteurs de l'industrie. Un changement intervient toutefois à partir de 2004 et le nombre d'indépendants dans les autres secteurs industriels se stabilise et augmente même à partir de 2010.

Tableau 1-2: Salariés et indépendants dans l'industrie alimentaire en pourcentage de l'emploi total

	1995	2000	2005	2011
Salariés alimentation dans industrie	13,7%	14,2%	15,5%	17,1%
Indépendants alimentation dans industrie	35,0%	33,6%	32,4%	27,7%
Actifs occupés alimentation dans industrie	14,7%	15,0%	16,2%	17,6%
Salariés alimentation dans salariés BE	2,8%	2,6%	2,5%	2,3%
Indépendants alimentation dans salariés BE	1,7%	1,4%	1,3%	1,0%
Actifs occupés alimentation dans salariés BE	2,6%	2,4%	2,3%	2,1%
Salariés industrie dans salariés BE	20,6%	18,6%	16,3%	13,8%
Indépendants industrie dans indépendants BE	4,7%	4,3%	3,9%	3,5%
Actifs occupés industrie dans salariés BE	17,7%	16,2%	14,3%	12,1%
Taux de chômage	13,2%	10,2%	12,1%	10,6%
Taux d'emploi	58,7%	62,1%	63,0%	64,6%
Chômeurs dans 15/65	8,9%	7,0%	8,7%	7,6%
Population active dans 15/65	67,6%	69,2%	71,7%	72,2%
Emploi dans population totale	38,8%	40,7%	41,3%	42,1%
Nombre d'habitants par actif occupé	257,7%	245,7%	242,4%	237,4%
Nombre de chômeurs par actif occupé	15,2%	11,3%	13,7%	11,8%

Source : CCE sur la base de données de l'ICN

En 2011, le secteur de l'alimentation est plus que jamais le secteur industriel le plus important en termes d'emploi (17,6 % de l'industrie) dans notre pays (concept NACE 2008). Comme dans le reste de l'industrie, l'importance du secteur dans l'emploi total en Belgique ne cesse toutefois de se réduire. La désindustrialisation se poursuit à grands pas en Belgique, l'industrie ayant perdu 136 500 emplois, le secteur de l'alimentation étant l'un des rares secteurs industriels à résister. La désindustrialisation s'est aussi poursuivie entre 2010 et 2011. Durant cette période, le nombre d'emplois industriels a diminué de 2 600 unités, alors que l'industrie alimentaire a enregistré une augmentation de 200 personnes.

Pour l'ensemble de l'économie, le taux d'emploi a progressé de 58,7 % à 64,6 % durant la période 1995-2011. Malheureusement, le taux de chômage n'a pas diminué au cours de la même période. L'évolution à la hausse de la population active dans le groupe des 15-65 ans est à l'origine de l'augmentation du taux d'emploi et du taux de chômage. Cette population active s'obtient en additionnant le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi et le nombre d'actifs occupés dans le groupe d'âge des 15-65 ans. La part des chômeurs dans la population active a baissé entre 1995 et 2003, mais elle s'est ensuite stabilisée autour des 11 % à partir de 2003.

La progression de l'emploi total de 671 600 unités (cf. tableau 1-1 ci-dessus) entre 1995 et 2011 est surtout attribuable au développement important des services aux entreprises et des secteurs quaternaires. C'est une indication, notamment, de l'externalisation croissante de services dans les secteurs industriels et les services publics.

Ainsi, durant la période 1995-2011, l'emploi augmente de 64 % dans les secteurs qui fournissent des services aux entreprises et de 31 % dans les secteurs quaternaires. Avec une hausse de 15 %, le secteur de la construction contribue aussi de manière significative à la progression de l'emploi total. L'emploi a connu une hausse beaucoup moins nette dans les secteurs de réseau et de services aux consommateurs, à savoir de respectivement 6 % et 2 %.

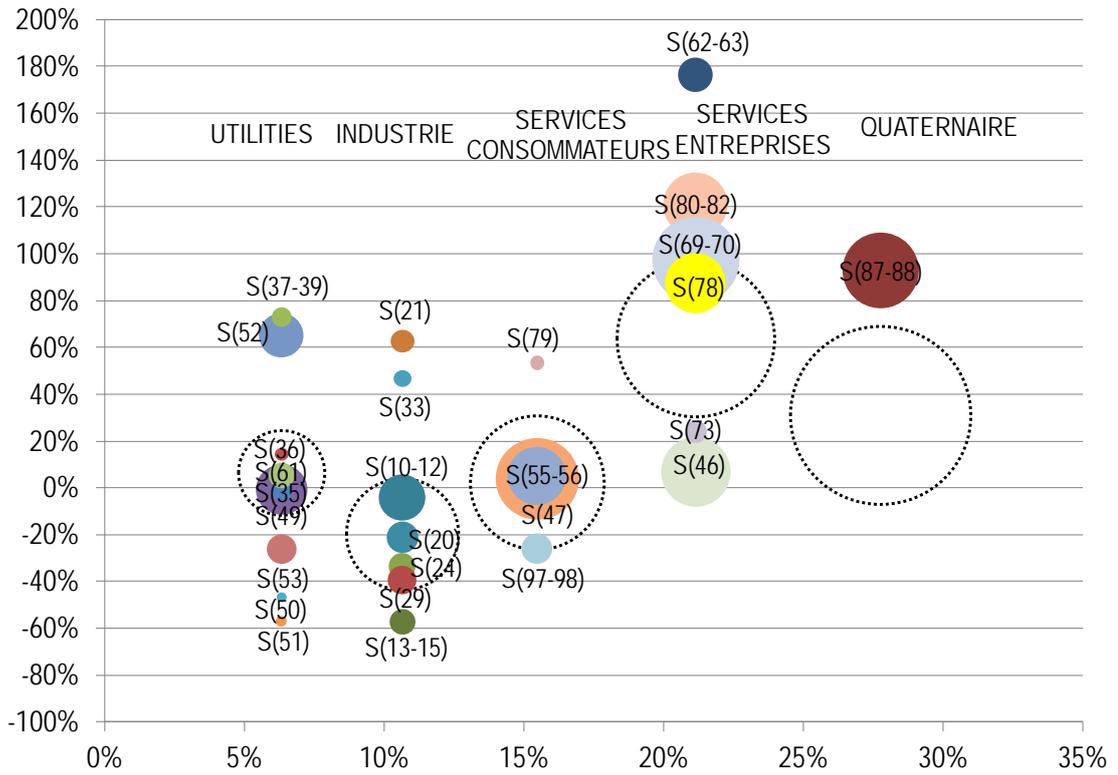
Au sein des services aux entreprises, ce sont surtout le secteur de la programmation (62-63) et les secteurs des services professionnels, administratifs et de nettoyage (80-82), de consultance (69-70) et de mise à disposition de personnel (78) qui enregistrent de bons résultats, à savoir une croissance de l'emploi de respectivement 176 %, 121 %, 97 % et 87 %. Il est à noter que les secteurs de la programmation et de la mise à disposition de personnel ont surtout progressé durant la période 1995-2000.

Au sein des secteurs quaternaires, on observe une croissance de l'emploi de plus de 93 % dans le secteur des services d'aide sociale (87-88).

Dans l'industrie, seuls deux secteurs affichent une hausse de l'emploi entre 1995 et 2011, de respectivement 62% pour le secteur pharmaceutique (21) et 47 % pour le secteur de la réparation de machines (33). Tous les autres secteurs industriels se caractérisent par une croissance négative de l'emploi. Comme indiqué ci-avant, l'emploi dans le secteur de l'alimentation n'a régressé que de 4,3 %. Cette croissance négative est assurément nettement inférieure à celle enregistrée dans d'autres secteurs industriels.

Dans les secteurs de réseau, les secteurs du traitement des déchets (37-39) et de l'entreposage et des services auxiliaires de transports (52) ont affiché une nette croissance de respectivement 73 % et 60 %.

Graphique 1-2 : Evolution du nombre d'actifs occupés par secteur entre 1995 et 2015



Source : CCE sur la base de données de l'ICN

Tableau 1-3 : Nomenclature NACE 2008

Industrie
Industrie alimentaire (10-12)
Textile (13-15)
Bois (16)
Papier(17)
Imprimerie (18)
Cokéfaction et raffinage (19)
Industrie chimique (20)
Industrie pharmaceutique (21)
Caoutchouc et plastique(22)
Produits minéraux (23)
Métallurgie (24)
Produits métalliques (25)
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)
Equipements électriques (27)
Machines (28)
Assemblages automobiles (29)
Autres matériels de transport (30)
Meubles autres industries manufacturières (31-32)
Réparation et installation de machines (33)
Edition (58)
Secteurs de réseau
Electricité et gaz (35)
Eaux (36)
Déchets (37-39)
Transports terrestres et transport par conduites (49)
Transports par eau (50)
Transports aériens (51)
Entreposage et services auxiliaires des transports (52)
Activités de poste et de courrier (53)
Télécommunications (61)
Construction
Industrie de construction (41-43)
Services aux consommateurs
Commerce de gros et de détail des véhicules (45)
Commerce de détail, à l'exception des véhicules (47)
Hébergement et restauration (55-56)
Média son et bruit (59-60)
Activités des services financiers (64)
Assurance, réassurance et caisses de retraite (65)
Activités immobilières (68)
Agences de voyage (79)
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (95)
Autres services personnels (96)
Ménages en tant qu'employeurs de personnel
Services aux entreprises
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (46)
Programmation (62-63)
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)
Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion (69-70)
Architecture et d'ingénierie, ...(71)
Recherche-développement scientifique (72)
Publicité et études de marché (73)
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (74-75)
Location et location-bail (77)
Activités liées à l'emploi (78)
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (80-82)
Quatenaire
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (84)
Enseignement (85)
Santé humaine (86)
Action sociale avec et sans hébergement (87-88)
Arts et amusement; bibliothèques, musées et autres activités culturelles; organisation de jeux de hasard et d'argent (90-92)
Sports, récréation et loisirs (93)
Organisations associatives (94)

Source : CCE sur la base de données de l'ICN

Si on examine la part des différents secteurs industriels dans l'emploi industriel total, on constate que le secteur de l'alimentation (17,6 %) est de loin le secteur le plus important pour l'emploi dans l'industrie. Le classement figurant ci-dessous a été réalisé sur la base de la nomenclature des activités des communautés européennes (code à deux chiffres NACE 2008). Cette répartition ne tient pas compte des regroupements opérés par fédérations professionnelles ou centrales syndicales. (ex. Agoria regroupe en son sein la métallurgie, le travail des métaux, l'assemblage automobile, le secteur des fabrications de machines et équipements.... ; Essenscia représente quant à elle, outre la chimie et la pharmacie, l'industrie du caoutchouc et des plastiques). En tenant compte de ces regroupements d'activités, Fevia se classe à la deuxième position en matière d'emploi dans l'industrie derrière Agoria et juste devant Essenscia.

Tableau 1-4 : Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2010.

	1995	2000	2005	2010	2011	Nombre 2011
Industrie alimentaire (10-12)	14,7%	15,0%	16,2%	17,5%	17,6%	96,7
Produits métalliques (25)	9,7%	10,5%	11,7%	11,9%	11,9%	65,5
Industrie chimique (20)	8,2%	8,2%	8,2%	8,0%	8,1%	44,3
Machines (28)	5,5%	5,8%	5,9%	6,5%	6,6%	36,4
Assemblages automobiles (29)	8,8%	8,8%	8,6%	6,8%	6,6%	36,4
Métallurgie (24)	6,9%	5,9%	5,8%	5,7%	5,7%	31,5
Textile (13-15)	10,3%	8,6%	7,0%	5,7%	5,5%	30,2
Produits minéraux (23)	5,2%	5,2%	5,1%	5,1%	5,1%	27,9
Meubles autres industries manufacturières (31-32)	5,0%	4,6%	4,4%	4,4%	4,3%	23,8
Industrie pharmaceutique (21)	2,1%	2,7%	3,3%	4,2%	4,3%	23,6
Caoutchouc et en plastique(22)	3,5%	3,8%	4,2%	4,2%	4,2%	23,3
Imprimerie (18)	3,7%	3,6%	3,4%	3,5%	3,4%	18,8
Equipements électriques (27)	4,0%	3,8%	3,4%	3,4%	3,3%	18,3
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)	3,1%	3,4%	2,7%	2,6%	2,5%	13,9
Réparation et installation de machines (33)	1,3%	1,3%	1,5%	2,3%	2,4%	13,2
Bois (16)	2,1%	2,3%	2,4%	2,3%	2,3%	12,8
Papier(17)	2,4%	2,5%	2,4%	2,3%	2,3%	12,5
Edition (58)	1,5%	1,8%	1,8%	1,9%	1,9%	10,3
Autres matériels de transport (30)	1,2%	1,4%	1,1%	1,1%	1,1%	6,1
Cokéfaction et raffinage (19)	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	4,5
Industrie (10-33/58)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	550

Source : CCE sur la base de données de l'ICN

## 1.2 Structure géographique de l'emploi et répartition par sous-secteur

Tableau 1-5 : Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2008-2010

Nace 2	Secteur	Belgique		Flandre		Wallonie		Bruxelles	
		2010	2008-2010	2010	2008-2010	2010	2008-2010	2010	2008-2010
10	Alimentation	77.819	98,8%	56.096	98,1%	18.420	101,6%	3.303	96,9%
11	Boissons	8.699	97,6%	5.945	96,8%	2.490	97,4%	264	121,7%
12	Tabac	1.649	93,2%	1.443	94,2%	83	100,0%	123	79,4%
13	Textile	21.703	85,7%	19.340	85,3%	2.220	87,5%	143	128,8%
14	Habillement	5.131	87,4%	4.013	85,4%	321	100,9%	797	93,1%
15	Chaussure	1.005	79,7%	731	72,8%	174	116,0%	100	93,5%
16	Travail du bois	10.048	95,6%	6.854	96,4%	2.942	93,1%	252	108,6%
17	Papier et Carton	12.680	93,7%	9.114	94,9%	3.134	89,8%	432	96,6%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	14.853	89,8%	10.493	91,1%	3.077	90,2%	1.283	79,4%
19	Cokéfaction et raffinage	3.301	100,7%	3.174	100,8%	127	97,7%		
20	Industrie chimique	42.554	93,7%	32.695	96,3%	9.192	95,6%	667	36,2%
21	Industrie pharmaceutique	23.440	98,6%	9.147	96,3%	12.194	101,9%	2.099	90,8%
22	Caoutchouc et plastique	23.277	93,1%	18.926	93,7%	4.102	92,1%	249	72,6%
23	Produits minéraux non métalliques	28.509	92,8%	16.502	93,0%	11.130	92,1%	877	97,1%
24	Métallurgie	30.236	87,1%	18.277	89,6%	11.712	83,3%	247	95,0%
25	Fabrication de produits métalliques (except machines)	58.029	93,3%	39.733	93,6%	16.813	93,3%	1.483	85,3%
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	12.875	74,9%	9.987	73,8%	2.585	93,3%	303	34,5%
27	Equipements électriques	15.619	91,7%	9.820	91,2%	4.800	92,6%	999	92,1%
28	Machines	37.313	90,8%	24.420	90,4%	11.029	93,4%	1.864	82,3%
29	Automobiles	37.680	84,2%	32.709	82,1%	2.573	104,5%	2.398	98,7%
30	Matériels de transport	6.231	92,1%	2.196	94,4%	3.404	91,1%	631	90,4%
31	Meubles	12.985	92,6%	11.152	93,0%	1.649	91,6%	184	78,0%
32	Autres industries manufacturières	7.142	93,2%	5.310	98,2%	1.495	93,9%	337	50,8%
33	Réparation et installation de machines	17.079	126,0%	10.258	122,8%	4.918	115,6%	1.903	199,9%
58	Édition	9.918	90,5%	6.234	92,6%	1.428	88,4%	2.256	86,2%
<b>Total</b>	<b>Industrie</b>	<b>519.775</b>	<b>92,7%</b>	<b>364.569</b>	<b>92,3%</b>	<b>132.012</b>	<b>94,7%</b>	<b>23.194</b>	<b>88,0%</b>

Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Selon le concept des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS, notre pays comptait 88 167 travailleurs (alimentation 77 819 + boissons 8 699 + tabac 1 649) dans le secteur alimentaire en 2010. C'est nettement moins que les 96 700 figurant dans les Comptes nationaux en 2011. Pour faire concilier les deux chiffres, il convient tout d'abord de supprimer les indépendants. On arrive ainsi à 89 500 salariés dans les statistiques de l'ICN. La différence restante peut s'expliquer par une série de corrections réalisées lors de l'élaboration des statistiques de l'ICN.

Ces chiffres montrent, comme les chiffres de l'ICN, que la désindustrialisation s'est également poursuivie dans notre pays entre 2008 et 2010. Les chiffres décentralisés de l'ONSS nous donnent toutefois également un tableau détaillé de la localisation géographique de l'emploi. On observe ainsi que la désindustrialisation a été légèrement plus marquée en Flandre qu'en Wallonie durant la période 2008-2010. Le nombre de travailleurs dans l'industrie a régressé à 93 % en Flandre, 95 % en Wallonie et 88 % à Bruxelles. Dans le secteur de l'alimentation en général, on enregistre pour notre pays une diminution à 99 % seulement. La Flandre et Bruxelles connaissent une évolution négative avec 98 % et 97 %, tandis que la Wallonie évolue positivement à 102 % durant la période 2008-2010. Le secteur des boissons accuse également un léger recul à 98 % pendant cette période.

Ces chiffres révèlent que la part de l'emploi dans l'industrie alimentaire dans l'ensemble du secteur de la transformation varie peu selon les Régions. Au 31 décembre 2010, cette part s'élevait à 15 % dans toute la Belgique, 15,4 % en Flandre, 14,0 % en Wallonie et 14,2 % à Bruxelles. Il en va de même pour le secteur des boissons, dont la part s'établit à 1,7 % dans toute la Belgique et à 1,6 % en Flandre, 1,9 % en Wallonie et 1,1 % à Bruxelles.

Tableau 1-6 : Part dans l'emploi de travailleurs par secteur et par Région au 31 décembre 2010

Nace 2	Secteur	Belgique		Flandres		Wallonie		Bruxelles	
		Part	Secteur	Part	Secteur	Part	Secteur	Part	Secteur
10	Alimentaire	15,0%	100%	15,4%	72,1%	14,0%	23,7%	14,2%	4,2%
11	Boissons	1,7%	100%	1,6%	68,3%	1,9%	28,6%	1,1%	3,0%
12	Tabac	0,3%	100%	0,4%	87,5%	0,1%	5,0%	0,5%	7,5%
13	Textile	4,2%	100%	5,3%	89,1%	1,7%	10,2%	0,6%	0,7%
14	Habillement	1,0%	100%	1,1%	78,2%	0,2%	6,3%	3,4%	15,5%
15	Chaussure	0,2%	100%	0,2%	72,7%	0,1%	17,3%	0,4%	10,0%
16	Travail du bois	1,9%	100%	1,9%	68,2%	2,2%	29,3%	1,1%	2,5%
17	Papier et Carton	2,4%	100%	2,5%	71,9%	2,4%	24,7%	1,9%	3,4%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2,9%	100%	2,9%	70,6%	2,3%	20,7%	5,5%	8,6%
19	Cokéfaction et raffinage	0,6%	100%	0,9%	96,2%	0,1%	3,8%	0,0%	0,0%
20	Industrie chimique	8,2%	100%	9,0%	76,8%	7,0%	21,6%	2,9%	1,6%
21	Industrie pharmaceutique	4,5%	100%	2,5%	39,0%	9,2%	52,0%	9,0%	9,0%
22	Caoutchouc et plastique	4,5%	100%	5,2%	81,3%	3,1%	17,6%	1,1%	1,1%
23	Produits minéraux non métalliques	5,5%	100%	4,5%	57,9%	8,4%	39,0%	3,8%	3,1%
24	Métallurgie	5,8%	100%	5,0%	60,4%	8,9%	38,7%	1,1%	0,8%
25	Fabrication de produits métalliques (except machines)	11,2%	100%	10,9%	68,5%	12,7%	29,0%	6,4%	2,6%
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	2,5%	100%	2,7%	77,6%	2,0%	20,1%	1,3%	2,4%
27	Equipements électriques	3,0%	100%	2,7%	62,9%	3,6%	30,7%	4,3%	6,4%
28	Machines	7,2%	100%	6,7%	65,4%	8,4%	29,6%	8,0%	5,0%
29	Automobiles	7,2%	100%	9,0%	86,8%	1,9%	6,8%	10,3%	6,4%
30	Matériels de transport	1,2%	100%	0,6%	35,2%	2,6%	54,6%	2,7%	10,1%
31	Meubles	2,5%	100%	3,1%	85,9%	1,2%	12,7%	0,8%	1,4%
32	Autres industries manufacturières	1,4%	100%	1,5%	74,3%	1,1%	20,9%	1,5%	4,7%
33	Réparation et installation de machines	3,3%	100%	2,8%	60,1%	3,7%	28,8%	8,2%	11,1%
58	Édition	1,9%	100%	1,7%	62,9%	1,1%	14,4%	9,7%	22,7%
<b>Total</b>	<b>Industrie</b>	<b>100,0%</b>	<b>100%</b>	<b>100,0%</b>	<b>70,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,5%</b>

Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

70,1 % des travailleurs dans l'industrie sont actifs en Flandre. Dans le secteur de l'alimentation, la part de la Flandre est encore un peu plus grande, puisqu'elle s'élève à 72,1 % du nombre total de travailleurs, contre 23,7 % en Wallonie et 4,2 % à Bruxelles. Au sein du secteur des boissons, la part de l'emploi est de 68,3 % en Flandre, 28,6 % en Wallonie et 3 % à Bruxelles.

Dans le tableau ci-dessous, les sous-secteurs sont classés par ordre d'importance pour l'emploi dans le secteur. Les cinq plus grands secteurs, à savoir les boulangeries et pâtisseries (25,2 %), la viande (14,9 %), les fruits et légumes (9,0 %), la chocolaterie et la confiserie (8,8 %) et l'industrie laitière (6,6 %), représentent 64,5 % de l'emploi dans l'industrie alimentaire.

L'évolution de l'emploi dans les différents sous-secteurs de 2000 au 31 décembre 2010 varie considérablement d'un sous-secteur à l'autre. Les plus fortes hausses d'emplois ont été observées dans les sous-secteurs de la torréfaction du thé et du café (55,3 %), des sauces et condiments (28 %), des plats préparés (21,4%), de la fabrication des pâtes alimentaires (19,8 %), de la transformation du poisson (15,9 %), des fruits et légumes (15,7 %), des produits laitiers (9,1 %), de la chocolaterie et de la confiserie (8,3 %), ... Cinq des 10 principaux sous-secteurs enregistrent une croissance positive du nombre de travailleurs, à savoir les boulangeries et pâtisseries (0,2 %), les fruits et légumes (15,7 %), la chocolaterie et la confiserie (8,3 %), l'industrie laitière (9,1 %) et les biscuiteries (2,4 %).

Tableau 1-7 : Répartition des salariés par sous-secteur dans l'industrie alimentaire au 31 décembre 2010

Sous-secteurs	2010	Part	2000-2010
Boulangeries, pâtisseries	21.793	25,2%	0,2%
Secteur de la viande	12.878	14,9%	-8,7%
Transformation fruits, légumes, pommes de terre	7.816	9,0%	15,6%
Chocolaterie, confiserie	7.655	8,8%	8,3%
Fabrication de produits laitiers	5.726	6,6%	9,1%
Brasseries, malteries	4.492	5,2%	-24,6%
Biscotterie et biscuiterie	4.069	4,7%	2,4%
Industries des eaux minérales et des boissons rafraichissantes	3.853	4,5%	-1,4%
Fabrication d'aliments pour le bétail	2.609	3,0%	-14,1%
Industries alimentaires, n.d.a.	2.378	2,7%	-0,8%
Transformation du thé et du café	1.874	2,2%	55,3%
Meunerie, produits amylacés	1.719	2,0%	-13,2%
Fabrication de glaces de consommation	1.479	1,7%	-22,8%
Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces	1.436	1,7%	28,0%
Secteurs des poissons	1.150	1,3%	15,9%
Fabrication de sucre	1.150	1,3%	-27,6%
Plats préparés	1.078	1,2%	21,4%
Fabrication d'huiles et de margarines	1.061	1,2%	-17,4%
Fabric. de préparations homogénéisées et d'alim. diététiques	1.054	1,2%	0,4%
Fabrication de pâtes alimentaires	931	1,1%	19,8%
Alcools, cidres, vins	354	0,4%	1,1%
<b>Total (y compris les boulangeries)</b>	<b>86.555</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total (sans les boulangeries)</b>	<b>64.762</b>	<b>74,8%</b>	<b>0,1%</b>

Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Par contre, les baisses les plus importantes sont observées dans les sous-secteurs des sucreries (-27,6 %), des brasseries et malteries (-24,6 %), des glaces de consommation, des huileries et margarineres, de la fabrication d'aliments pour animaux, des meuneries et produits amylacés.

### 1.3 Taille des entreprises

Au 31 décembre 2010, l'industrie alimentaire et des boissons comptait 5 409 entreprises. 4 066 d'entre elles, soit 75,1 % du nombre total d'entreprises dans le secteur, employaient moins de 10 travailleurs. Ces entreprises représentent 15,6 % des travailleurs, indépendants non inclus. En Flandre, ces entreprises ne constituent que 73,1 % du nombre total d'entreprises, ce chiffre atteignant quasiment 80 % en Wallonie et à Bruxelles.

Tableau 1-8 : Industrie alimentaire et des boissons selon la taille des entreprises au 31 décembre 2010

Catégorie d'entreprise	Nombre d'entreprises				Nombre d'entreprises en pourcentage du total			
	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
<5	2.982	1.855	920	207	55,1%	52,5%	60,1%	60,5%
5 à 9	1.084	728	290	66	20,0%	20,6%	18,9%	19,3%
10 à 19	612	426	152	34	11,3%	12,1%	9,9%	9,9%
20 à 49	389	269	101	19	7,2%	7,6%	6,6%	5,6%
50 à 99	147	111	27	9	2,7%	3,1%	1,8%	2,6%
100 à 199	124	93	27	4	2,3%	2,6%	1,8%	1,2%
199 à 500	55	40	13	2	1,0%	1,1%	0,8%	0,6%
500 à 1000	8	6	2		0,1%	0,2%	0,1%	0,0%
> 1000	2	2			0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>5.409</b>	<b>3.535</b>	<b>1.532</b>	<b>342</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100,0%</b>	<b>65,4%</b>	<b>28,3%</b>	<b>6,3%</b>				
<b>Moyenne par entreprise</b>	<b>16,0</b>	<b>17,6</b>	<b>13,7</b>	<b>10,4</b>				

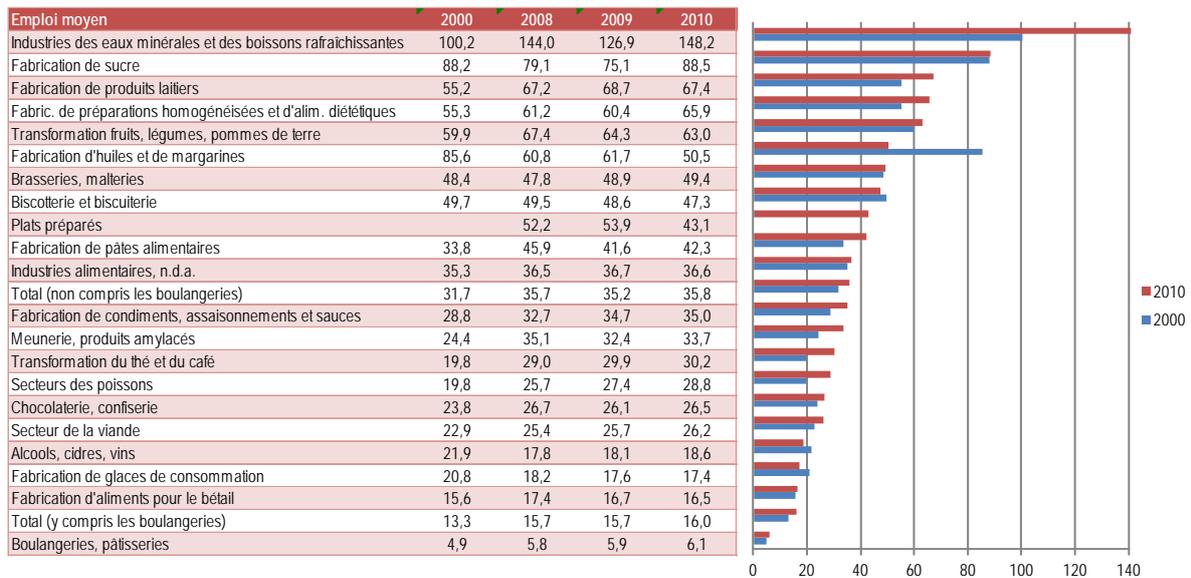
Catégorie d'entreprise	Nombre de salariés				Nombre de salariés en pourcentage du total			
	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
<5	6.378	3.932	2.046	400	7,4%	6,3%	9,8%	11,2%
5 à 9	7.138	4.821	1.877	440	8,2%	7,8%	9,0%	12,3%
10 à 19	8.215	5.705	2.066	444	9,5%	9,2%	9,9%	12,4%
20 à 49	12.123	8.303	3.248	572	14,0%	13,4%	15,5%	16,0%
50 à 99	10.011	7.641	1.833	537	11,6%	12,3%	8,8%	15,1%
100 à 199	17.307	12.876	3.788	643	20,0%	20,8%	18,1%	18,0%
199 à 500	18.167	12.835	4.801	531	21,0%	20,7%	22,9%	14,9%
500 à 1000	4.959	3.671	1.288		5,7%	5,9%	6,1%	0,0%
> 1000	2.257	2.257			2,6%	3,6%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>86.555</b>	<b>62.041</b>	<b>20.947</b>	<b>3.567</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100,0%</b>	<b>71,7%</b>	<b>24,2%</b>	<b>4,1%</b>				

Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

L'industrie alimentaire comptait 1 048 entreprises de taille moyenne, c'est-à-dire des entreprises de 10 à 99 travailleurs. Ces entreprises représentaient 35,1 % de l'emploi. Les 189 entreprises (3,5 %) de plus de 100 personnes occupaient 49,3 % des travailleurs.

Les entreprises de l'industrie alimentaire se situent à hauteur de 65,4 % en Flandre, contre 28,3 % en Wallonie et 6,3 % à Bruxelles. On dénombre 17,6 travailleurs par entreprise en Flandre contre respectivement 13,7 et 10,4 en Wallonie et à Bruxelles. La moyenne belge s'établit ainsi à 16,0 travailleurs.

Graphique 1-3 : Taille moyenne des entreprises de l'industrie alimentaire selon le nombre de travailleurs



Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

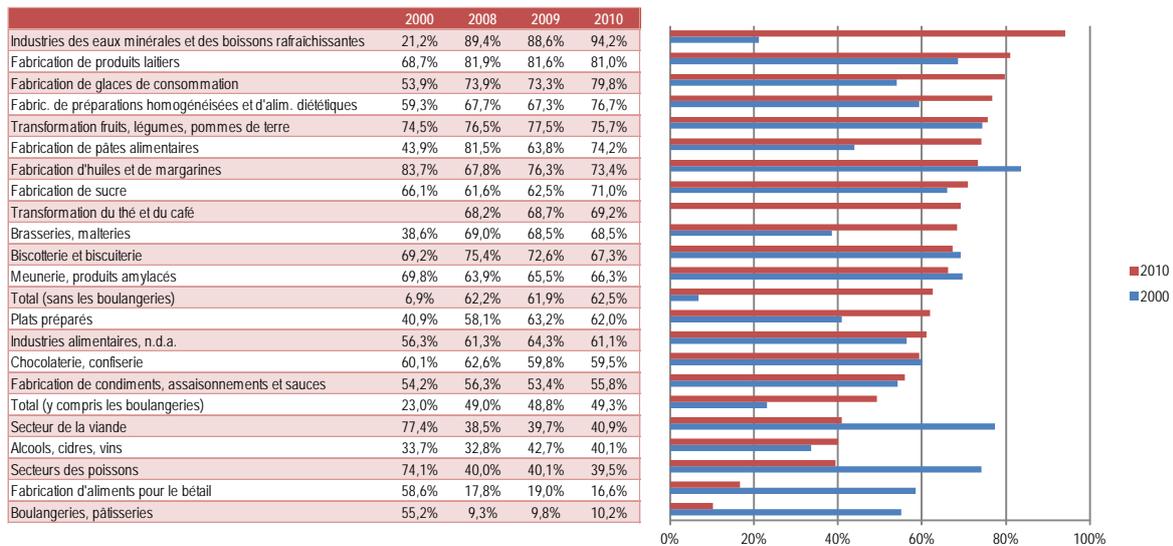
Le graphique ci-dessus indique par ordre décroissant la taille moyenne des entreprises par sous-secteur entre 2000 et 2010. Alors que l'emploi dans le secteur de l'alimentation a légèrement baissé entre 2000 et 2010, la taille moyenne des entreprises de l'industrie alimentaire augmente. Elle passe de 13,3 travailleurs par entreprise en 2000 à 16 en 2010. Boulangeries non comprises, la taille moyenne augmente de 31,7 à 35,8. Cette croissance de la taille des entreprises concerne la plupart des sous-secteurs. Seuls quelques secteurs font exception : les branches des huiles et graisses, de l'alcool, du cidre et du vin, et des glaces de consommation.

La part des grandes entreprises (plus de 100 travailleurs) dans l'emploi a augmenté de 43,9 % en 2000 à 49,3 % en 2010. Si l'on exclut le secteur des boulangeries et pâtisseries, cet effet est encore plus manifeste, leur part passant de 56,3 % à 62,5 %.

L'accroissement de la part des grandes entreprises dans l'emploi est un phénomène quasi généralisé. Les sous-secteurs de la fabrication de glaces de consommation, des brasseries et malteries et des préparations homogénéisées et diététiques y font exception.

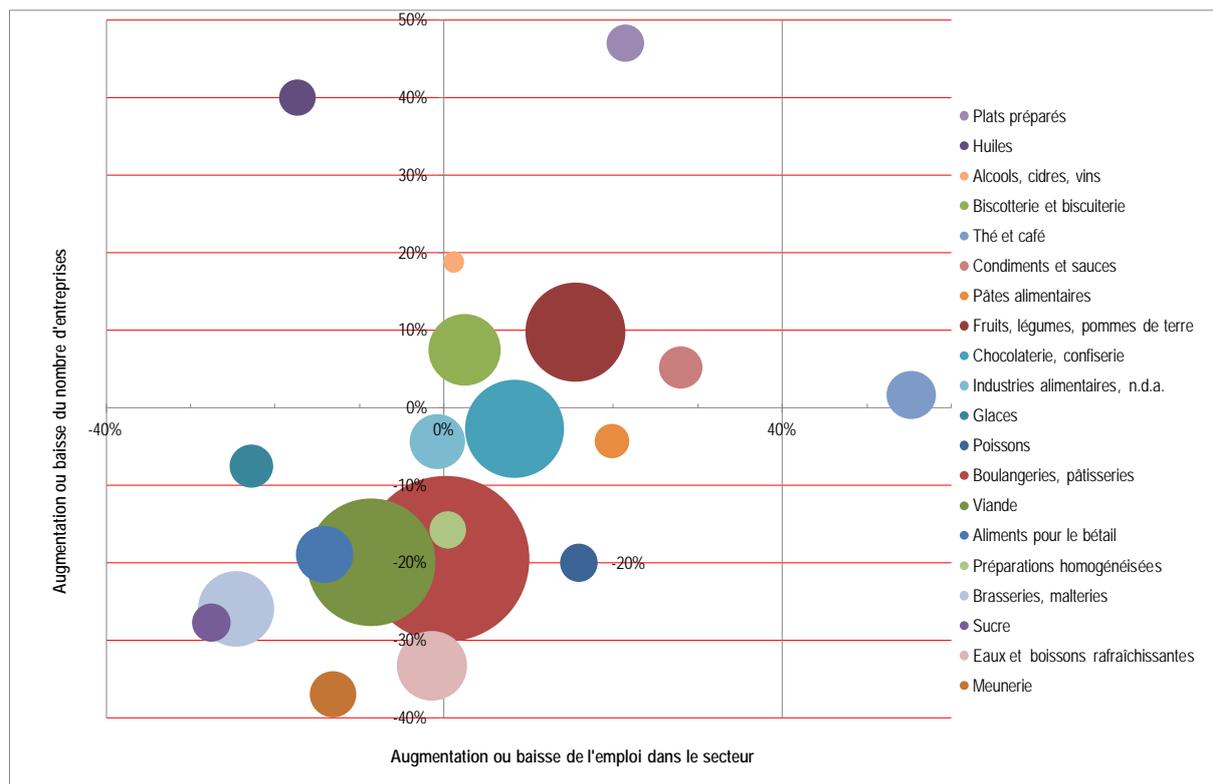
Dans la plupart des sous-secteurs affichant une progression de l'emploi, le nombre d'entreprises actives a également augmenté durant la période 2000-2010. Ces secteurs sont la transformation du thé et du café, la fabrication de condiments et d'assaisonnements, la fabrication de plats préparés, la transformation de fruits et légumes, la fabrication de biscuits et biscottes, et enfin la production d'alcool et de vin. Souvent, les secteurs qui créent de l'emploi sont donc aussi des secteurs présentant des opportunités pour les entreprises. Les secteurs du chocolat et de la confiserie, des produits laitiers, de la fabrication de pâtes alimentaires, et enfin des poissons enregistrent une évolution positive de l'emploi malgré une diminution du nombre d'entreprises productrices.

Graphique 1-4 : Part des entreprises de plus de 100 travailleurs dans l'emploi total



Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Graphique 1-5 : Evolution du nombre de travailleurs et du nombre d'entreprises durant la période 2000-2010



Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

## 2 Typologie du travailleur dans l'industrie alimentaire belge

### 2.1 Statut et sexe

Tableau 2-1 : Les travailleurs de l'industrie alimentaire selon le statut et le sexe en 2010

	Royaume			Flandre			Wallonie			Bruxelles		
	Employé	Ouvrier	Total	Employé	Ouvrier	Total	Employé	Ouvrier	Total	Employé	Ouvrier	Total
<b>Alimentation</b>												
Femme	57,5%	25,9%	36,4%	56,9%	27,2%	37,2%	59,3%	22,4%	33,8%	58,6%	24,0%	37,4%
Homme	42,5%	74,1%	63,6%	43,1%	72,8%	62,8%	40,7%	77,6%	66,2%	41,4%	76,0%	62,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Industrie</b>												
Femme	36,4%	16,2%	23,4%	36,3%	17,9%	24,2%	35,3%	11,5%	20,3%	41,5%	15,4%	29,1%
Homme	63,6%	83,8%	76,6%	63,7%	82,1%	75,8%	64,7%	88,5%	79,7%	58,5%	84,6%	70,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Alimentation</b>												
Femme	52,6%	47,4%	100,0%	51,6%	48,4%	100,0%	54,4%	45,6%	100,0%	60,7%	39,3%	100,0%
Homme	22,2%	77,8%	100,0%	23,2%	76,8%	100,0%	19,1%	80,9%	100,0%	25,7%	74,3%	100,0%
Total	33,3%	66,7%	100,0%	33,7%	66,3%	100,0%	31,0%	69,0%	100,0%	38,8%	61,2%	100,0%
<b>Industrie</b>												
Femme	56,3%	43,6%	100,0%	52,0%	48,0%	100,0%	65,2%	34,7%	100,0%	77,6%	22,0%	100,0%
Homme	30,1%	68,9%	100,0%	29,1%	70,3%	100,0%	30,5%	68,3%	100,0%	44,9%	49,4%	100,0%
Total	36,3%	63,0%	100,0%	34,7%	64,9%	100,0%	37,5%	61,4%	100,0%	54,4%	41,4%	100,0%

Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Dans l'industrie alimentaire, 26 % des ouvriers étaient des femmes en 2010, soit un pourcentage beaucoup plus élevé que dans l'industrie, où seulement 16 % des ouvriers sont de sexe féminin. 58 % des employés sont des femmes contre seulement 36 % dans l'ensemble de l'industrie. Il y a donc proportionnellement plus de femmes qui travaillent dans l'industrie alimentaire que dans l'industrie totale (36 % contre 23 %). Les ouvriers représentent 66,7 % des travailleurs, pour 63 % dans l'industrie.

Les travailleurs du secteur relèvent principalement des commissions paritaires 118, 220 et 201, qui représentent respectivement 65 %, 22 % et 10 % de l'emploi en 2010. Ensemble, ces commissions paritaires constituent 97 % de l'emploi du secteur.

Tableau 2-2 : Les travailleurs de l'industrie alimentaire selon leur commission paritaire en 2010

PC	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
100	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
112	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
116	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%
118	59,2%	65,1%	66,6%	65,2%
119	0,1%	0,4%	0,8%	0,5%
121	0,6%	0,0%	0,1%	0,0%
124	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
143	0,0%	0,4%	0,0%	0,3%
144	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
145	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
148	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
149	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%
200	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
201	11,5%	9,7%	11,5%	10,2%
202	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
207	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
218	0,2%	0,5%	0,7%	0,6%
220	26,4%	23,3%	18,3%	22,2%
226	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
302	1,1%	0,1%	0,5%	0,3%
311	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
999	0,3%	0,1%	0,9%	0,3%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Tableau 2-3 : Commissions paritaires auxquelles ressortent les travailleurs du secteur

118	Commission paritaire de l'industrie alimentaire
119	Commission paritaire du commerce alimentaire
201	Commission paritaire du commerce de détail indépendant
218	Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés
220	Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire

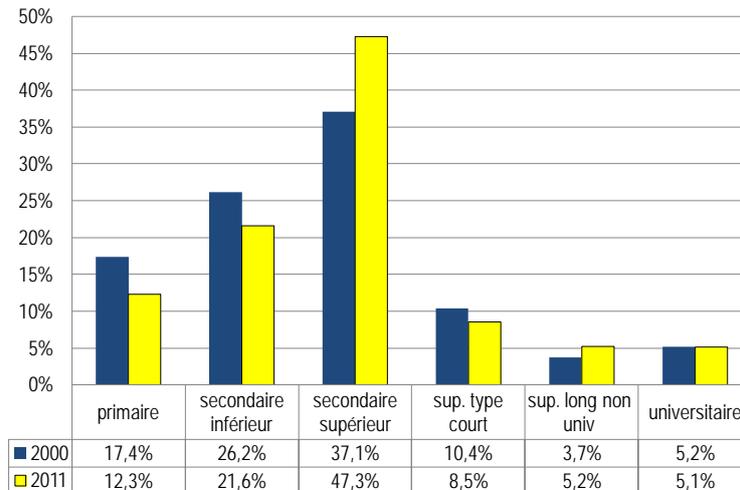
Source : CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

## 2.2 Niveau de qualification

Selon la dernière enquête sur les forces de travail de 2011, 33,9 % des travailleurs de l'industrie alimentaire sont peu qualifiés : 12,3 % de ces travailleurs ont un diplôme de l'enseignement primaire et 21,6 % un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. 47,3 % des travailleurs sont moyennement qualifiés et détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Le personnel très qualifié représente 19,8 % des travailleurs. 8,5 % d'entre eux ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, 5,2 % un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire de type long et 5,1 % un diplôme universitaire.

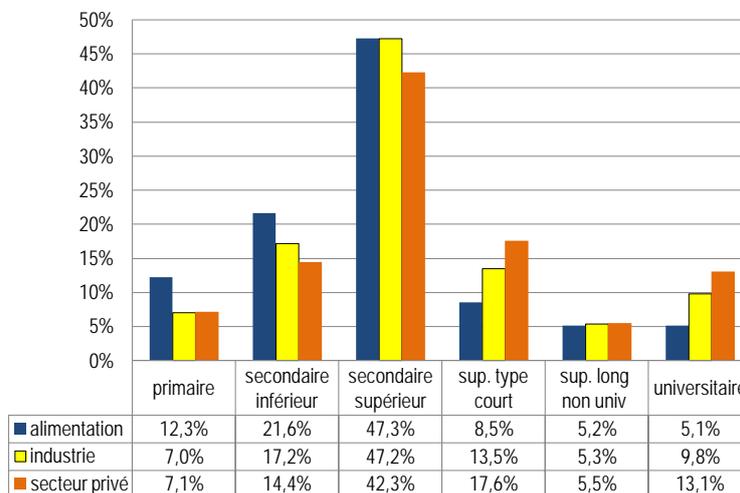
Graphique 2-1 : Niveau de qualification dans l'industrie alimentaire en 2000 et 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Le graphique ci-dessus met en outre en évidence la nette diminution de la part des travailleurs peu qualifiés (formation primaire ou secondaire inférieur) durant la période 2000-2011 au profit des travailleurs disposant d'un diplôme de secondaire supérieur. Un écart important demeure toutefois entre le niveau de qualification de l'industrie alimentaire et celui du reste de l'industrie et de l'ensemble du secteur privé. L'industrie alimentaire est donc un secteur qui emploie un nombre relativement élevé de peu qualifiés. Il apparaît aussi clairement que les secteurs non industriels emploient proportionnellement beaucoup plus de travailleurs très qualifiés que les secteurs industriels.

Graphique 2-2 : Niveau de qualification dans l'industrie belge en 2008



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

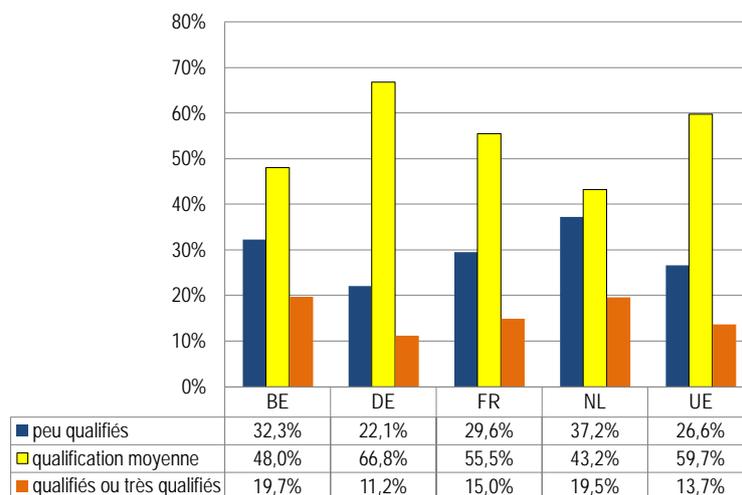
Pour comparer le niveau de qualification des travailleurs de l'industrie alimentaire belge et celui qui prévaut dans les industries alimentaires des pays limitrophes et de l'Union européenne, les niveaux de qualification ont été regroupés en trois groupes principaux : les peu qualifiés (primaire, secondaire inférieur), les moyennement qualifiés (secondaire supérieur), les qualifiés et très qualifiés (supérieur type court et type long et universitaire).

Il ressort du graphique ci-dessous que c'est dans l'industrie alimentaire belge que l'on compte la proportion la plus élevée de travailleurs qualifiés et très qualifiés. La part de 19,7 % de personnel qualifié et très qualifié dans l'industrie alimentaire belge se compare, en effet, à une moyenne européenne de 13,7 %. Dans les pays avoisinants, elle atteint 19,5 % aux Pays-Bas, 15 % en France et 11,2 % en Allemagne.

La proportion de travailleurs peu qualifiés dans l'industrie alimentaire belge (32,3 %) est légèrement supérieure à la moyenne européenne (26,6 %). Elle est en revanche nettement inférieure à celle observée aux Pays-Bas (37,2 %).

L'industrie alimentaire allemande se distingue, quant à elle, par une faible proportion de travailleurs peu qualifiés (22,1 %) et un taux élevé de salariés qui ont une formation moyenne (66,8%). De telles différences par rapport à ses homologues belge, française et néerlandaise – qui peuvent également être observées au niveau de l'ensemble des industries manufacturières et de l'économie totale allemande – mettent en évidence la différence d'objectifs et de mode de fonctionnement des systèmes éducatifs en Allemagne et dans les autres pays. En Allemagne, les formations professionnelles sont validées et reconnues. En conséquence, elles peuvent souvent remplacer un diplôme général.

Graphique 2-3 : Niveau de qualification dans les industries alimentaires européennes en 2008



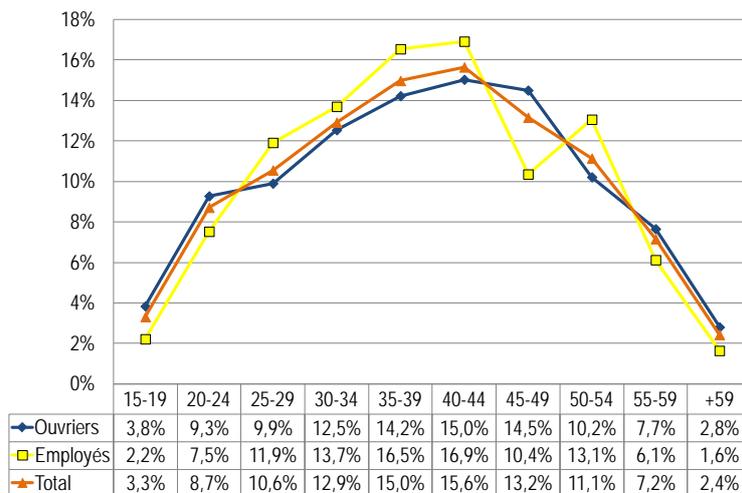
Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

### 2.3 Structure d'âge de l'emploi

Les deux graphiques ci-dessous font toutefois apparaître des différences significatives de structure d'âge selon le statut professionnel, le sexe et le niveau de qualification des salariés.

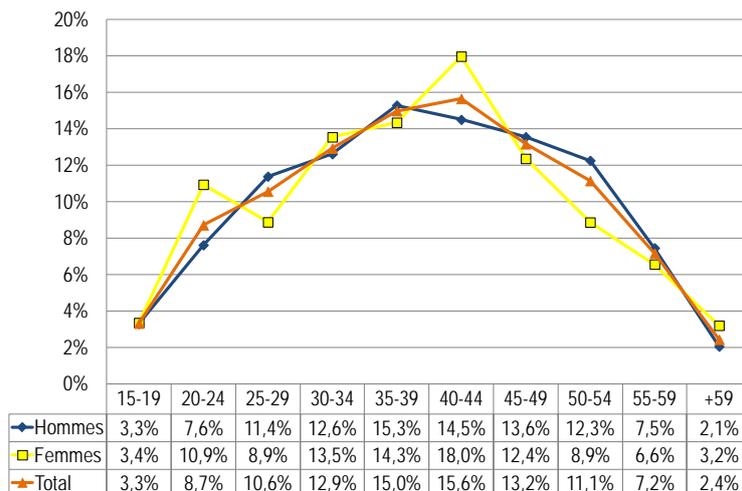
Le premier graphique montre, d'une part, une entrée plus tardive sur le marché du travail des employés que pour les ouvriers en raison de leur niveau de qualification plus élevé. Mais, étrangement, la proportion des plus de 50 ans est plus ou moins identique chez les employés (20,8 %) et les ouvriers (20,7 %). On peut donc en conclure que la part des catégories d'âge plus avancées ne présente pas de différences notables entre ouvriers et employés, alors que l'on pourrait s'attendre à ce que les employés plus âgés soient relativement plus nombreux. Ceci laisse à penser que les employés quittent en moyenne le secteur aussi tôt que les ouvriers.

Graphique 2-4 : Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés de l'industrie alimentaire en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Graphique 2-5 : Structure d'âge selon le sexe des salariés dans l'industrie alimentaire en 2011

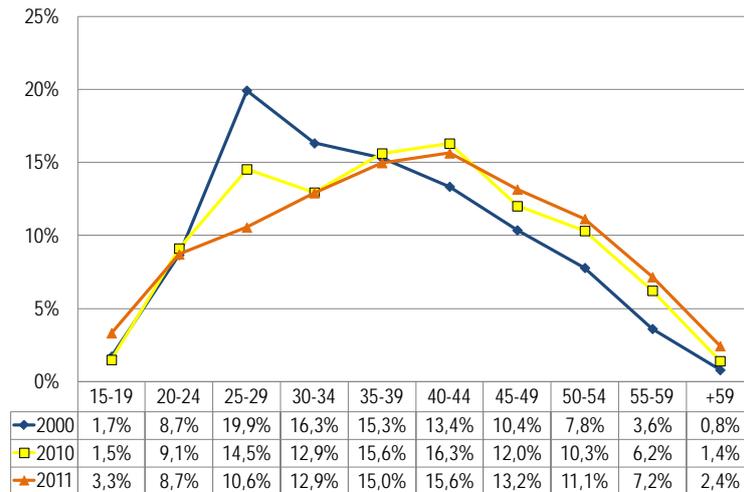


Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Le graphique ci-dessus indique, par ailleurs, une proportion nettement plus élevée que la moyenne de jeunes femmes de 20 à 24 ans. Ce pic s'infléchit entre 25 et 29 ans, probablement pour des raisons de maternité et d'éducation des enfants en bas âge. On notera également qu'après 50 ans, le personnel féminin se réduit quelque peu plus rapidement que le personnel masculin.

Un regard rétrospectif sur la structure d'âge des travailleurs de l'industrie alimentaire au cours des dernières années fait cependant apparaître une nette augmentation de l'âge moyen, et ce quel que soit le statut professionnel ou le sexe. Ceci se traduit par une diminution constante depuis 2000 de la part des salariés de 20 à 34 ans, d'une part, et d'une hausse de la part des salariés de plus de 40 ans, d'autre part.

Graphique 2-6 : Evolution de la structure d'âge dans l'industrie alimentaire

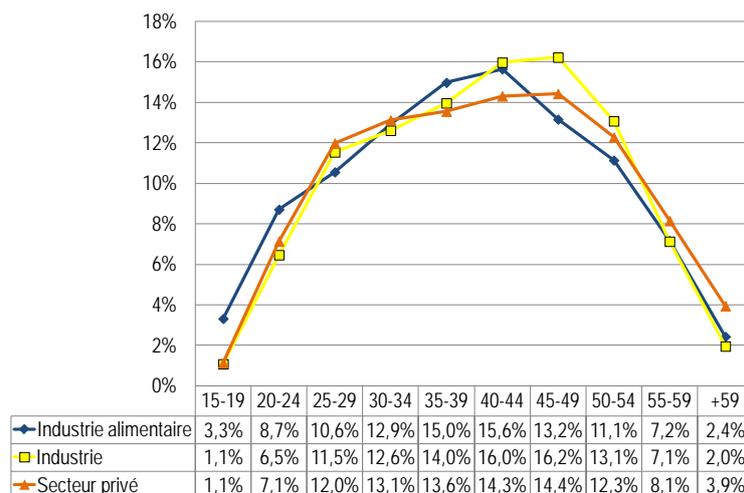


Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Par ce déplacement vers la droite de la courbe, le profil de la structure d'âge de l'emploi dans l'industrie alimentaire tend à se rapprocher de celui de l'emploi de l'ensemble des industries manufacturières et de l'ensemble de l'économie.

L'industrie alimentaire conserve toutefois certaines caractéristiques : ainsi, en dépit d'une diminution du nombre de jeunes travailleurs, elle compte toujours plus de travailleurs de moins de 24 ans que l'industrie manufacturière. Par ailleurs, la part des travailleurs de 45-49 ans dans l'emploi est déjà nettement inférieure à celle des travailleurs de 40-44 ans, alors que dans l'industrie et l'ensemble du secteur privé, cette diminution d'effectifs ne se produit qu'à partir des catégories d'âge de plus de 50 ans. Ceci pourrait indiquer que les travailleurs de l'industrie alimentaire quittent plus précocement le secteur que ce n'est le cas dans d'autres secteurs.

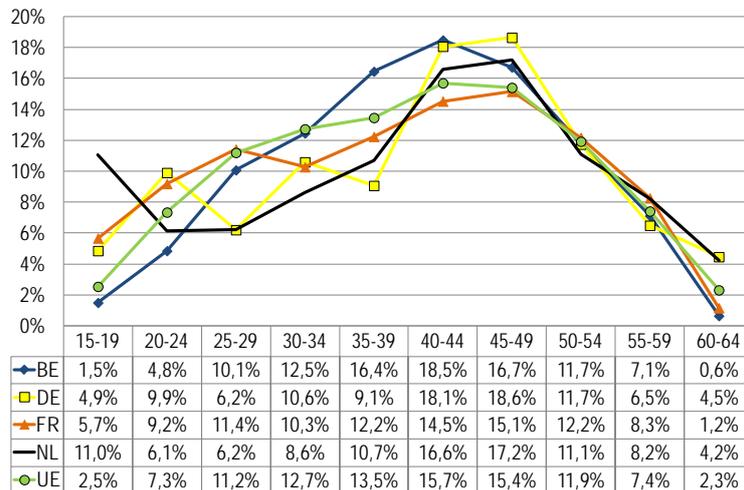
Graphique 2-7 : Comparaison de la structure d'âge en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

L'embauche de jeunes travailleurs est systématiquement plus élevée dans l'ensemble de l'UE qu'en Belgique. La France et l'Allemagne engagent davantage de jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans. Aux Pays-Bas, l'industrie alimentaire compte un nombre relativement élevé de travailleurs de moins de 20 ans. La Belgique emploie en revanche relativement plus de travailleurs de 25 à 29 ans et de trentenaires.

Graphique 2-8 : Structure d'âge des travailleurs des industries alimentaires européennes en 2011

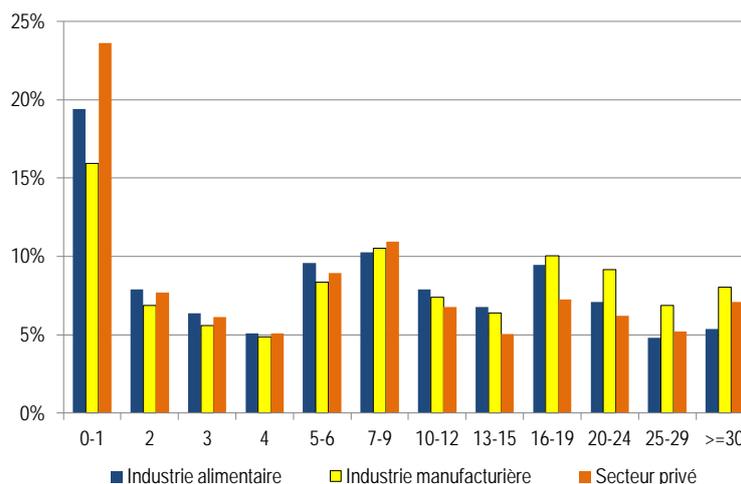


Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

## 2.4 Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise

Les enquêtes de structure indiquent qu'en 2011, plus de 58 % des travailleurs de l'industrie alimentaire avaient une ancienneté de moins de 10 ans. Ce chiffre est de 52 % dans l'industrie et de 62 % dans le secteur privé.

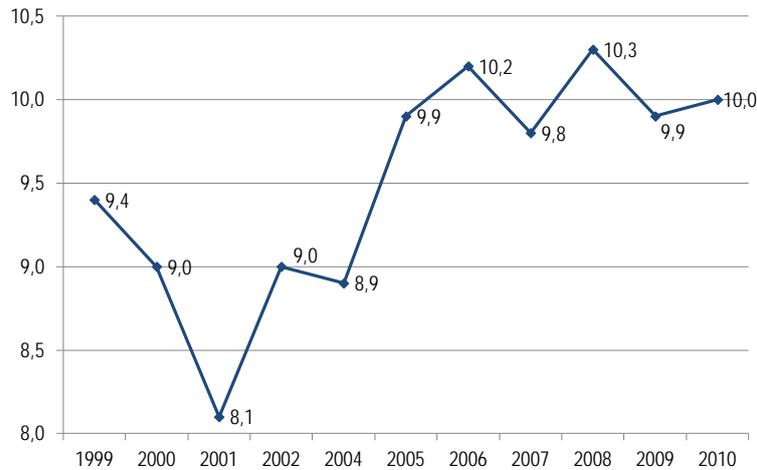
Graphique 2-9 : Pourcentage de salariés qui ont x années dans l'entreprise en 2010



Source : CCE sur base des enquêtes de structure (DGSIE – SPF Economie)

L'ancienneté moyenne du personnel dans une même entreprise de l'industrie alimentaire s'élevait à 10 ans en 2010, soit une ancienneté inférieure à la moyenne des industries manufacturières (12 ans), mais supérieure à celle du secteur privé (9,6 ans).

Graphique 2-10 : Evolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise de l'industrie alimentaire (en nombre d'années)



Source : CCE sur base des enquêtes de structure (DGSIE – SPF Economie)

Le tableau ci-dessous montre que l'industrie alimentaire apparaissait en 2010 comme l'un des secteurs industriels dans lesquels l'ancienneté moyenne des travailleurs au sein d'une même entreprise était parmi les plus basses, avec les secteurs des meubles et des autres industries manufacturières.

Tableau 2-4 : Ancienneté moyenne dans les industries manufacturières en 2010

Secteur	Total	Ouvriers	Employés
Matériels de transport	14,6	14,7	14,5
Métallurgie	14,5	14,9	13,8
Cokéfaction et raffinage	14,4	14,3	14,5
Habillement	13,8	15,4	12,2
Industrie chimique	13,1	12,9	13,3
Automobiles	13,1	12,7	14,9
Tabac	12,9	13,5	11,5
Chaussure	12,9	13,1	12,5
Industrie pharmaceutique	12,4	13,2	12,2
Equipements électriques	12,3	11,5	13,3
Machines	12,3	12,3	12,3
Papier et Carton	12,2	12,2	12,2
Meubles	12	12,4	10,6
Industrie	12	12,2	11,7
Produits minéraux non métalliques	11,8	11,7	12,1
Textile	11,5	11,6	11,2
Caoutchouc et plastique	11,4	11,7	11,1
Informat, électroniques et optiques	11,2	11,9	10,9
Autres industries manufacturières	11,1	11,1	11,1
Boissons	11	10,7	11,5
Réparation et installation de machines	10,3	9,2	11,5
Imprimerie	10,2	10,2	10,1
Alimentaire	10	9,9	10,1
Fabrication de produits métalliques	10	10	9,8
Travail du bois	9,9	9,7	10,2

Source : CCE sur base des enquêtes de structure (DGSIE – SPF Economie)

Une distinction par statut professionnel montre que l'ancienneté des ouvriers et des employés est équivalente dans l'industrie alimentaire. Dans la plupart des autres secteurs industriels, la différence entre ouvriers et employés est plus importante.

### 3 Organisation du travail dans l'industrie alimentaire

Chaque secteur se caractérise par une organisation différente du travail qui est inhérente à la nature des productions du secteur. Ainsi, la production du secteur de l'alimentation est par exemple largement tributaire d'aspects saisonniers. Ci-après, nous examinerons notamment dans quelle mesure l'organisation du travail dans l'industrie alimentaire utilise le travail à temps partiel, les emplois temporaires, le travail en équipe, le travail de nuit, le travail le week-end, le travail à domicile, la préemption, le chômage temporaire et le crédit-temps.

#### 3.1 Travail à temps partiel

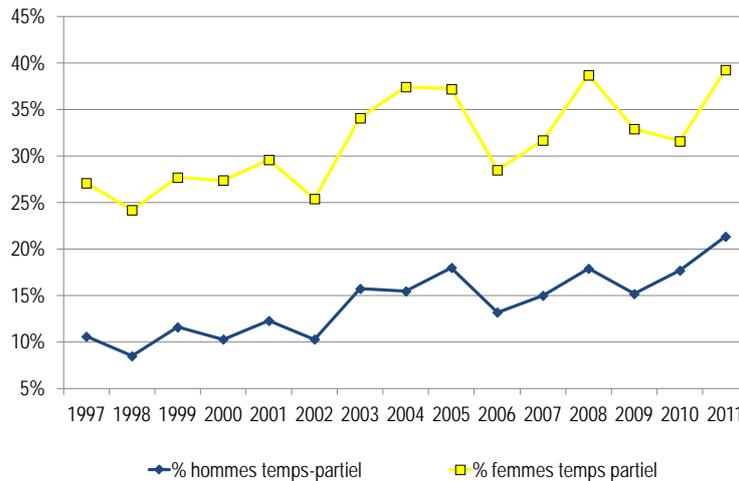
Pour évaluer l'importance du travail à temps partiel, nous nous baserons sur les résultats des enquêtes sur les forces de travail. Ces enquêtes reposent sur un échantillon représentatif au cours d'une période de référence donnée.

Elles sont menées dans les différents pays de l'Union européenne à l'aide d'un questionnaire commun et suivant une méthodologie harmonisée. Elles présentent donc l'avantage de permettre une comparaison entre les différents pays de l'Union, ce qui ne peut être assuré à partir de fichiers administratifs nationaux par le simple fait qu'ils résultent de législations, dispositions administratives ou réglementaires nationales particulières.

On observe dans le secteur de l'alimentation une tendance structurelle à l'augmentation du recours au travail à temps partiel. Le travail à temps partiel ne représentait en 2000 que 10 % de l'emploi total dans l'industrie alimentaire. En 2011, cette part est passée à 21 %. Entre 2000 et 2010, l'emploi salarié est resté quasiment constant dans le secteur (cf. supra). On peut donc en conclure qu'en 10 ans, 10 % des emplois à temps plein (concept décentralisé) sont passés dans le circuit à temps partiel.

Le graphique ci-dessous montre que cette tendance structurelle semble s'accélérer durant les périodes de crise et ralentir lors de la première année de relance de l'économie. Ce phénomène d'accroissement du travail à temps partiel a notamment été observé lors de la crise de la dioxine de 1999 ou encore lors des années de basse conjoncture consécutives au climat d'incertitude engendré par les attentats des tours jumelles de New-York du 11 septembre 2001 et lors de la crise irakienne de 2003. A contrario, des baisses du travail à temps partiel ont été observées au cours des années de haute conjoncture de 2000 et 2002. Les années 2005 et 2006 n'ont pas non plus échappé à la règle : en 2005, l'industrie alimentaire a subi une nette décélération de la croissance du volume de production, qui de 5,2 % en 2004 s'est réduit à 1,9 % en 2005, la part du travail à temps partiel passant quant à elle de 15,5 % à 18 % ; en 2006, le volume de production s'est accru de 4,1 %, la part du travail à temps partiel se réduisant à 13,2 %. De 2007 à 2008, la part du travail à temps partiel est passée de 15 % à 17,9 %. Elle s'est rétractée à 15,2 % lors de la reprise économique de 2009, avant de repartir à la hausse à partir de 2010 pour atteindre 21,3 % en 2011.

Graphique 3-1 : Evolution de la part du travail à temps partiel (NACE 10)



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Une répartition par sexe et par statut professionnel montre en outre que ce sont principalement les femmes qui sont visées par le travail à temps partiel : 40 % des employées et 38,5 % des ouvrières étaient occupées à temps partiel en 2011, alors que pour les hommes la proportion du travail à temps partiel se limitait à 8,8 % pour les employés et à 13,8 % pour les ouvriers. C'est aussi chez les femmes que les fluctuations en cas de revirement conjoncturel sont les plus fortes.

Tableau 3-1 : Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total de l'industrie alimentaire (NACE 10)

		temps plein														
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	97,5%	96,3%	95,1%	96,9%	94,6%	96,0%	95,7%	93,4%	92,5%	93,0%	94,0%	90,7%	91,8%	87,5%	86,2%
	Femmes	71,8%	76,1%	73,7%	71,2%	71,1%	72,4%	68,1%	61,3%	66,9%	72,6%	70,5%	67,1%	74,7%	69,3%	61,5%
	Total	90,4%	91,3%	89,2%	90,2%	88,0%	89,6%	86,3%	84,8%	84,6%	87,4%	87,3%	83,8%	87,2%	82,2%	80,1%
Employés	Hommes	97,0%	99,3%	96,7%	97,7%	98,8%	98,0%	95,0%	98,0%	93,0%	96,4%	96,7%	96,7%	97,4%	95,0%	91,2%
	Femmes	74,5%	75,4%	69,9%	74,6%	69,3%	78,2%	62,9%	64,4%	56,7%	70,0%	66,0%	53,4%	58,1%	67,3%	59,9%
	Total	86,7%	91,9%	86,6%	88,7%	86,9%	90,0%	78,6%	83,9%	76,4%	85,5%	81,1%	78,8%	80,3%	82,6%	75,7%
Total	Hommes	97,4%	97,1%	95,5%	97,1%	95,6%	96,5%	95,5%	94,6%	92,6%	94,0%	94,7%	92,4%	93,4%	89,7%	87,5%
	Femmes	72,9%	75,8%	72,3%	72,6%	70,4%	74,6%	66,2%	62,6%	62,8%	71,5%	68,3%	61,3%	67,1%	68,4%	60,7%
	Total	89,4%	91,5%	88,4%	89,7%	87,7%	89,7%	84,2%	84,5%	82,0%	86,8%	85,0%	82,1%	84,8%	82,3%	78,7%
		temps partiel														
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	2,5%	3,7%	4,9%	3,1%	5,4%	4,0%	4,3%	6,6%	7,5%	7,0%	6,0%	9,3%	8,2%	12,5%	13,8%
	Femmes	28,2%	23,9%	26,3%	28,8%	28,9%	27,6%	31,6%	38,8%	33,1%	27,4%	29,5%	32,9%	25,3%	30,7%	38,5%
	Total	9,6%	8,7%	10,8%	9,8%	12,0%	10,4%	13,2%	15,2%	15,4%	12,6%	12,7%	16,2%	12,8%	17,8%	19,9%
Employés	Hommes	3,0%	0,7%	3,3%	2,3%	1,2%	2,0%	5,5%	2,0%	7,0%	3,6%	3,3%	3,3%	2,6%	5,0%	8,8%
	Femmes	25,5%	24,6%	30,1%	25,4%	30,7%	21,8%	38,1%	35,6%	43,3%	30,0%	34,0%	46,6%	41,9%	32,7%	40,1%
	Total	13,3%	8,1%	13,4%	11,3%	13,1%	10,0%	22,2%	16,1%	23,6%	14,5%	18,9%	21,2%	19,7%	17,4%	24,3%
Total	Hommes	2,6%	2,9%	4,5%	2,9%	4,4%	3,5%	4,6%	5,4%	7,4%	6,0%	5,3%	7,6%	6,6%	10,3%	12,5%
	Femmes	27,1%	24,2%	27,7%	27,4%	29,6%	25,4%	34,1%	37,4%	37,2%	28,5%	31,7%	38,7%	32,9%	31,6%	39,3%
	Total	10,6%	8,5%	11,6%	10,3%	12,3%	10,3%	15,7%	15,5%	18,0%	13,2%	15,0%	17,9%	15,2%	17,7%	21,3%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

La part du travail à temps partiel dans l'industrie alimentaire (21,3 %) est nettement plus élevée que dans les industries manufacturières (13,4 %). Le degré de féminisation élevé de l'emploi dans l'industrie alimentaire (36 %) en est à la fois partiellement la conséquence et la cause. D'une part, les femmes sont davantage attirées que les hommes par les emplois à temps partiel et seront donc plus souvent actives dans des secteurs où ces emplois sont disponibles. D'autre part, les secteurs qui emploient de nombreuses femmes doivent proposer davantage d'emplois à temps partiel à la demande des parties intéressées.

Un classement suivant les différentes branches d'activités industrielles situe l'industrie alimentaire en troisième position en ordre d'importance du travail à temps partiel, derrière l'industrie du tabac et l'habillement.

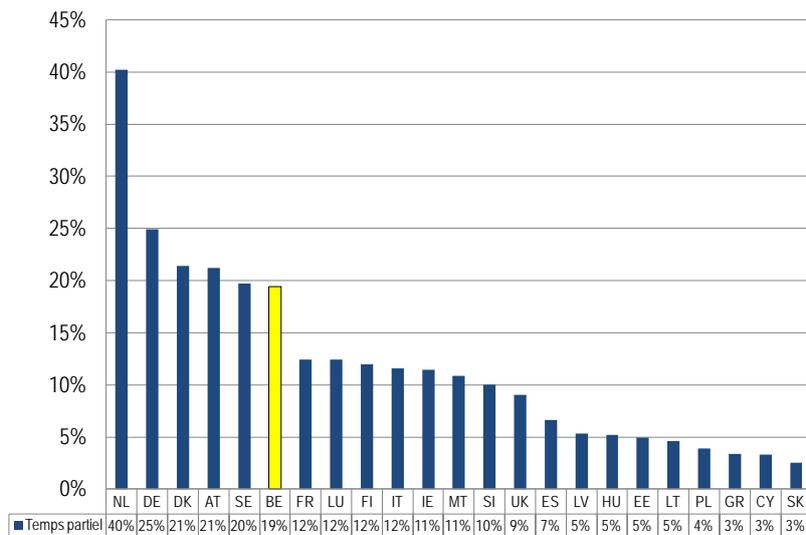
Tableau 3-2 : Part du travail à temps partiel dans les industries manufacturières en 2011 (NACE 10)

Secteur	Temps partiel	% secteur
Tabac	1.177	43,7
Habillement	1.951	23,4
Industrie alimentaire	17.792	21,3
Autres industries manufacturières	2.241	18,6
Cokéfaction et raffinage	1.769	16,5
Réparation et installation de machines	2.086	16,4
Equipements électriques	2.371	16,1
Industrie pharmaceutique	5.955	16,0
Informat, électroniques et optiques	2.773	13,7
Textile	2.899	13,6
Total Industrie	79.746	13,4
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2.692	13,3
Travail du bois	2.082	13,3
Meubles	1.713	12,7
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2.615	11,7
Papier et Carton	1.499	11,2
Fabrication de produits métalliques (except machines)	6.242	11,2
Automobiles	5.361	11,1
Machines	4.445	10,5
Autres matériels de transport	823	9,7
Boissons	1.080	9,6
Produits minéraux non métalliques	2.441	9,5
Industrie chimique	4.559	8,6
Fabrication de produits métalliques	3.181	7,7
Cuir	0	0,0

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Avec une part de 19 % de travailleurs occupés à temps partiel dans l'industrie alimentaire (NACE 10 et 11), la Belgique fait partie du groupe de pays dans lesquels le travail à temps partiel se situe aux alentours de 20 % dans le secteur, au même titre que l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche et la Suède. L'industrie alimentaire néerlandaise détient le record avec 40 % des salariés occupés à temps partiel. La France se classe en 7<sup>e</sup> position et emmène un groupe de pays où le taux de travail à temps partiel est légèrement supérieur à 10 %. Un grand fossé se creuse toutefois entre la France et la Belgique en matière de travail à temps partiel. Dans la plupart des pays d'Europe du sud, centrale et orientale, le taux de travail à temps partiel est d'approximativement 5 % ou moins. La principale exception est constituée par l'Italie, où le taux de travail à temps partiel est aussi légèrement supérieur à 10 %.

Graphique 3-2 : Part du travail à temps partiel dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11)



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)<sup>1</sup>

### 3.2 Nombre d'heures prestées par semaine

Les données reprises ci-après concernent le nombre d'heures habituellement prestées par semaine par un travailleur occupé à temps plein et par un travailleur occupé à temps partiel. Le nombre d'heures visé ici correspond au nombre moyen d'heures normalement ouvrées par une personne au cours d'une semaine complète (c'est-à-dire sans jour férié). Il faut y inclure toutes les heures, y compris les heures supplémentaires, payées ou non, normalement prestées par une personne, mais en exclure le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, de même que les pauses pour le repas principal (normalement pris le midi).

Selon l'enquête sur les forces de travail, le nombre moyen d'heures prestées par les travailleurs occupés à temps plein dans l'industrie alimentaire belge en 2011 s'élevait à 39,5 heures/semaine. Depuis 1997, le nombre d'heures prestées par semaine par un travailleur à temps plein oscille aux alentours des 40 heures/semaine. En 2011, il était de 38,7 heures/semaine pour les ouvriers et de 41,4 pour les employés.

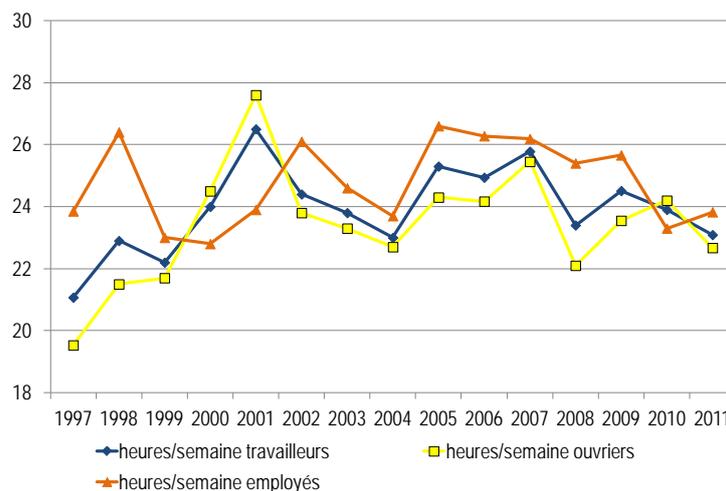
<sup>1</sup> Les chiffres d'Eurostat et de l'ONSS ne coïncident pas totalement. Eurostat ne reprend pas certains chiffres pour des groupes restreints, notamment les travailleurs à temps partiel qui prestent un petit nombre d'heures.

Tableau 3-3 : Durée moyenne habituelle hebdomadaire de travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

		temps plein														
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	38,8	38,8	38,8	39,1	40,2	39,8	38,4	38,8	38,6	38,7	38,6	38,5	38,4	38,9	38,8
	Femmes	38,5	38,8	39,1	39,2	38,5	39,1	38,4	38,1	38,3	38,4	37,8	37,4	38,01	38,2	38,1
	Total	38,7	38,8	38,9	39,1	39,8	39,6	38,4	38,6	38,5	38,6	38,4	38,2	38,65	38,7	38,7
Employés	Hommes	40,5	41,4	44,0	42,3	45,2	44,3	41,7	42,3	42,9	42,5	42,5	41,5	43,3	43,7	42,3
	Femmes	38,5	39,0	39,6	39,5	40,1	40,3	39,7	39,0	39,4	39,6	40,5	40,1	39,35	40,1	39,9
	Total	39,7	40,8	42,7	41,4	43,6	42,9	40,9	41,2	41,7	41,5	41,6	41,3	42,05	42,3	41,4
Total	Hommes	39,2	39,6	40,3	39,9	41,5	40,9	39,1	39,7	39,7	39,8	39,7	39,5	40,18	40,3	39,7
	Femmes	38,5	38,9	39,3	39,3	39,1	39,6	38,8	38,5	38,7	38,9	39,1	38,4	38,54	39	39,0
	Total	39,0	39,4	40,0	39,8	40,9	40,6	39,0	39,4	39,4	39,6	39,5	39,2	39,75	39,9	39,5
		temps partiel														
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	20,1	23,5	20,9	24,0	29,4	22,4	22,9	21,1	24,6	26,28	28,6	21,8	25,13	26,2	23,0
	Femmes	19,4	20,6	22,1	24,7	26,7	24,3	23,4	23,5	24,2	22,75	23,8	22,3	22,17	22,6	22,3
	Total	19,5	21,5	21,7	24,5	27,6	23,8	23,3	22,7	24,3	24,2	25,5	22,1	23,55	24,2	22,7
Employés	Hommes	24,2	30,0	23,6	25,2	28,3	29,1	22,7	24,2	27,5	23,23	25,1	30	25,12	27,3	25,1
	Femmes	23,8	26,1	22,9	22,4	23,7	23,1	24,9	23,7	26,4	26,798	26,3	24,9	25,71	22,6	23,5
	Total	23,9	26,4	23,0	22,8	23,9	26,1	24,6	23,7	26,6	26,3	26,2	25,4	25,66	23,3	23,8
Total	Hommes	21,1	24,0	21,5	24,2	29,3	26,2	22,9	21,4	25,4	25,8	28,0	22,8	25,13	26,4	23,4
	Femmes	21,1	22,5	22,5	23,9	25,6	23,9	24,0	23,6	25,2	24,6	25,1	23,6	24,26	22,6	22,9
	Total	21,1	22,9	22,2	24,0	26,5	24,4	23,8	23	25,3	24,9	25,8	23,4	24,51	23,9	23,1
		total														
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	38,3	38,3	38,0	38,6	39,6	39,1	37,7	37,6	37,5	37,84	38,0	36,9	37,71	37,4	36,7
	Femmes	33,1	34,6	34,8	35,1	35,1	35,0	33,6	32,5	33,6	34,13	33,7	32,4	34,02	33,4	31,9
	Total	36,9	37,3	37,1	37,6	38,3	38,0	36,3	36,2	36,3	36,8	36,8	35,6	36,71	36,2	35,5
Employés	Hommes	40,0	41,3	43,4	41,9	45,0	44,4	40,8	41,9	41,9	41,81	41,9	41,4	42,81	42,8	40,7
	Femmes	34,8	36,1	34,3	35,2	35,1	36,5	34,2	33,6	33,8	35,76	35,7	33,1	33,58	34,5	33,5
	Total	37,6	39,6	39,9	39,3	41,0	41,2	37,4	38,4	38,2	39,3	38,7	37,9	38,74	38,9	37,1
Total	Hommes	38,7	39,1	39,4	39,5	41,0	40,4	38,4	38,7	38,7	39,0	39,1	38,2	39,18	38,9	37,6
	Femmes	33,8	35,1	34,6	35,1	35,1	35,6	33,8	32,9	33,7	34,8	34,7	32,7	33,82	33,8	32,7
	Total	37,1	38,0	38,0	38,1	39,8	38,9	36,6	36,9	36,9	37,7	37,5	36,4	37,41	37,1	36,0

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Graphique 3-3 : Nombre d'heures prestées par semaine dans l'industrie alimentaire (NACE 10) par les travailleurs occupés à temps partiel durant la période 1997-2011



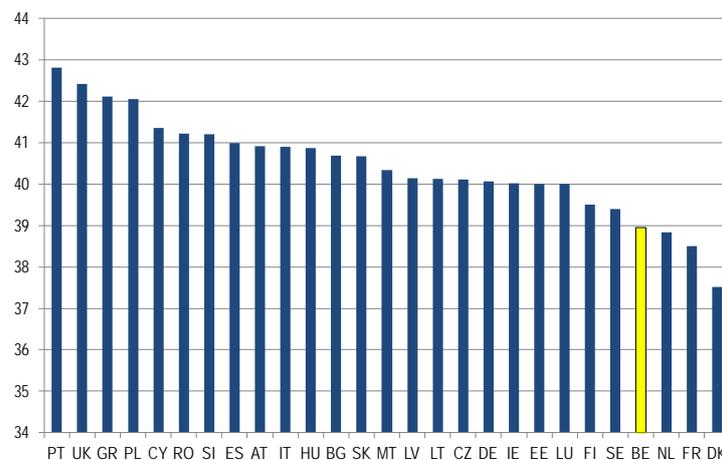
Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Durant la période 1997-2011, les travailleurs occupés à temps partiel ont vu leur nombre d'heures prestées progresser de 21,1 à 23,1. Cette hausse est le résultat d'une augmentation du nombre d'heures prestées par les ouvriers à temps partiel de 19,5 à 22,5 heures, avec des pics à 28 heures en 2001. La durée de travail des employés est restée relativement stable pendant toute la période

(approximativement 24 heures, avec des pics à 26 heures). Il est à noter que le nombre d'heures prestées par les hommes et les femmes occupés à temps partiel dans l'industrie alimentaire est assez similaire.

Selon les statistiques d'Eurostat, la semaine de travail d'un travailleur à temps plein est d'approximativement 39 heures dans le secteur de l'alimentation. C'est la 4e semaine la plus courte au sein de l'UE. Les semaines de travail sont encore un peu plus courtes aux Pays-Bas, en France et au Danemark. Les Allemands travaillent quant à eux environ 40 heures par semaine (employés et ouvriers).

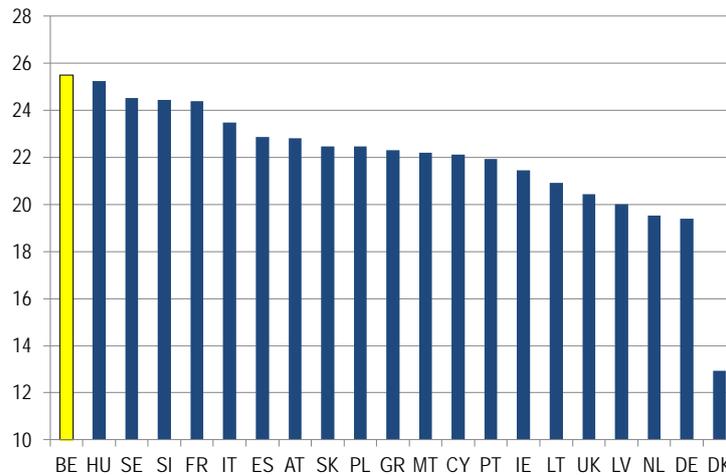
**Graphique 3-4 : Nombre d'heures moyen prestées par semaine par les travailleurs occupés à temps plein dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11)**



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Selon les statistiques d'Eurostat, le nombre moyen d'heures ouvrées par semaine par les travailleurs à temps partiel est le plus élevé en Belgique (plus de 25 heures/semaine). Les travailleurs à temps partiel français travaillent également longtemps en moyenne (plus de 24 heures/semaine). En Allemagne et aux Pays-Bas, la semaine de travail moyenne d'un travailleur à temps partiel compte 20 heures.

Graphique 3-5: Nombre moyen d'heures prestées par semaine par les travailleurs occupés à temps partiel dans les industries alimentaires européennes en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

### 3.3 Emplois permanents et temporaires

Les données reprises ci-après établissent une distinction entre emplois permanents et emplois temporaires. Un emploi peut être considéré comme temporaire s'il est entendu entre l'employeur et le salarié que la fin du contrat de travail est déterminée par des conditions objectives telle qu'une date précise, l'achèvement d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé temporairement.

En 2011, la part des emplois à durée indéterminée (emplois permanents) s'élevait à 88,5 %, contre 11,5 % pour la part des emplois à durée déterminée (emplois temporaires). Cette part d'emplois temporaires égale le record enregistré en 2005 et 2008. Chez les hommes, la part des emplois à durée déterminée a atteint son niveau le plus élevé en 2010 avec 11 %. La proportion de femmes occupées dans le cadre d'un contrat temporaire (13,4 %) est quant à elle légèrement inférieure au chiffre de 2005 et 2008.

Tableau 3-4 : Emplois permanents et temporaires dans l'industrie alimentaire

	Emplois permanents			Emplois temporaires		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
1997	91,9%	91,1%	91,6%	8,1%	8,9%	8,4%
1998	93,2%	89,6%	92,2%	6,8%	10,4%	7,8%
1999	91,2%	89,3%	90,6%	8,8%	10,7%	9,4%
2000	92,2%	85,3%	90,6%	7,1%	14,7%	9,4%
2001	93,6%	87,9%	91,8%	6,4%	12,1%	8,2%
2002	90,7%	91,2%	90,9%	9,3%	8,8%	9,1%
2003	90,7%	86,7%	89,1%	9,3%	13,3%	10,9%
2004	91,2%	87,9%	90,2%	8,8%	12,1%	9,8%
2005	89,6%	86,2%	88,4%	10,4%	13,8%	11,6%
2006	92,8%	87,9%	91,2%	7,2%	12,1%	8,8%
2007	92,7%	87,3%	90,7%	7,3%	12,7%	9,3%
2008	89,4%	86,3%	88,4%	10,6%	13,7%	11,6%
2009	91,8%	88,7%	90,8%	8,2%	11,3%	9,2%
2010	89,0%	88,8%	88,9%	11,0%	11,2%	11,1%
2011	89,3%	86,6%	88,4%	10,7%	13,4%	11,6%

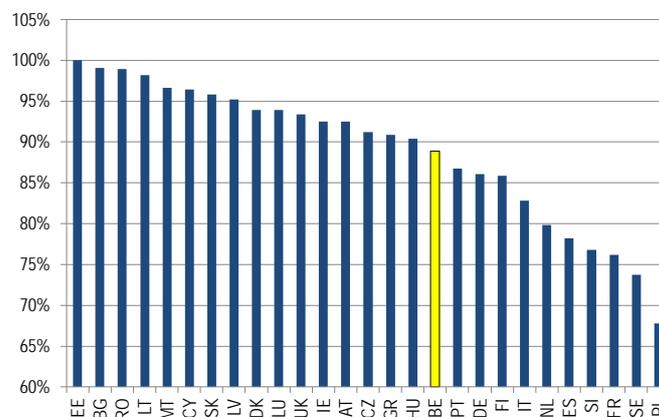
Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Ici aussi, le climat d'incertitude actuel joue un rôle important. Dans un tel climat, les entreprises hésitent en effet à encore engager du personnel à durée indéterminée.

Une ventilation selon le statut professionnel montre, en outre, une proportion plus élevée de l'emploi à durée déterminée pour les ouvriers que pour les employés : 14,5 % pour les ouvriers (12,9 % pour les hommes et 20,9 % pour les femmes) et seulement 5,5 % pour les employés (5,7 % pour les hommes et 5,3 % pour les femmes).

Au sein de l'Union européenne, l'industrie alimentaire belge occupe une position médiane quant à la proportion de travailleurs qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (89 %). Cette part est supérieure à celle qui prévaut dans l'industrie alimentaire allemande (86 %), néerlandaise (80 %) et française (76 %). Il est à noter que la proportion de l'emploi permanent dans l'industrie alimentaire française et dans l'industrie alimentaire néerlandaise est parmi les plus faibles d'Europe.

Graphique 3-6 : Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les industries alimentaires en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

### 3.4 Travail atypique

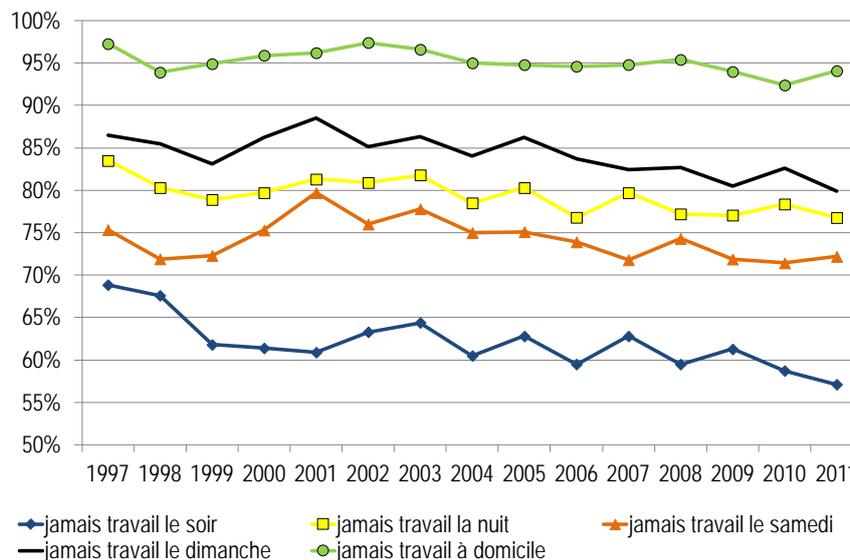
L'enquête sur les forces de travail fournit des précisions intéressantes sur l'importance des différentes facettes du travail atypique, à savoir : le travail le soir, de nuit, le samedi, le dimanche et le travail à domicile.

Les réponses des personnes participantes à l'enquête ont, comme pour les enquêtes précédentes, été réparties pour chacune des catégories en trois groupes : celles qui travaillent habituellement, parfois ou jamais dans ce régime de travail. Pour des raisons de lisibilité, nous nous limiterons à comparer pour chacun des types de travail atypique la situation dans l'industrie alimentaire belge à celle qui prévaut dans les industries alimentaires des trois pays limitrophes (Allemagne, France, Pays-Bas) et en moyenne en Europe.

Une vue à plus long terme montre cependant que la part de travailleurs (hommes + femmes) qui déclarent ne jamais travailler le soir, la nuit, le samedi, le dimanche et à domicile ne cesse de baisser depuis quinze ans. Le travail atypique est donc en croissance continue, dans tous ses aspects, dans l'industrie alimentaire.

On observe surtout une nette augmentation du travail le soir. Ce phénomène est principalement perceptible dans la hausse de la proportion des hommes qui travaillent le soir. En 1997, 65 % des hommes déclaraient ne jamais travailler le soir, alors que ce chiffre est passé à 50 % en 2011. Le nombre de femmes déclarant ne jamais travailler le soir diminue aussi fortement durant cette période, de 77 % à 70 %. Chez les hommes, il s'agit principalement de la conséquence d'une nette augmentation de la proportion du nombre d'hommes qui travaillent habituellement le soir, qui passe de 13 % à 24 %. Chez les femmes, l'augmentation se manifeste surtout par une progression du nombre d'entre elles qui travaillent occasionnellement le soir (de 9 % à 19 %).

Graphique 3-7 : Le travail atypique dans l'industrie alimentaire (NACE 10)



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Tableau 3-5 : Le travail le soir dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

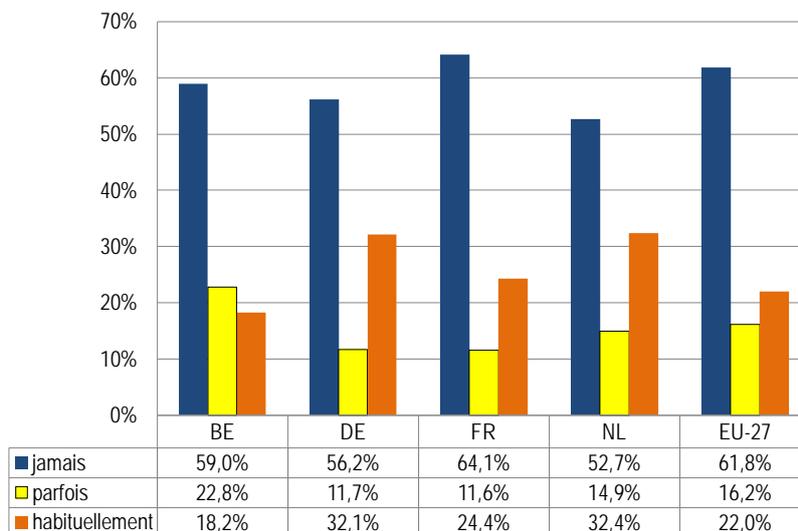
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Hommes</b>															
habituellement	13,0%	12,4%	18,6%	20,0%	21,6%	21,9%	19,8%	23,1%	19,8%	24,2%	22,6%	22,3%	21,4%	24,0%	24,1%
parfois	21,8%	25,3%	23,2%	23,6%	22,6%	20,7%	20,7%	21,9%	23,0%	23,0%	20,8%	24,5%	24,1%	23,6%	25,1%
jamais	65,2%	62,3%	58,1%	56,5%	55,8%	57,4%	59,4%	55,0%	57,2%	52,8%	56,6%	53,2%	54,5%	52,4%	50,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Femmes</b>															
habituellement	14,6%	9,5%	12,4%	17,8%	16,2%	13,0%	15,3%	12,5%	14,1%	14,1%	14,1%	15,2%	14,3%	11,7%	10,2%
parfois	8,8%	9,0%	17,2%	9,2%	11,4%	9,6%	12,0%	14,6%	13,1%	12,5%	12,0%	12,6%	11,4%	18,3%	18,9%
jamais	76,6%	81,5%	70,2%	73,1%	72,4%	77,5%	72,7%	72,9%	72,8%	73,4%	73,9%	72,2%	74,3%	70,0%	70,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total</b>															
habituellement	13,6%	11,6%	16,7%	19,3%	19,9%	19,3%	18,2%	19,9%	17,7%	20,9%	19,6%	19,9%	18,9%	19,6%	19,7%
parfois	17,6%	20,7%	21,5%	19,3%	19,2%	17,4%	17,4%	19,6%	19,5%	19,6%	17,6%	20,6%	19,8%	21,7%	23,2%
jamais	68,9%	67,6%	61,8%	61,4%	60,9%	63,3%	64,4%	60,5%	62,8%	59,5%	62,8%	59,5%	61,3%	58,7%	57,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Une comparaison par rapport à la situation constatée dans les pays voisins montre qu'en 2011, c'est dans l'industrie alimentaire française que la part du personnel qui ne travaille jamais le soir est la plus élevée (64,1 %). L'industrie alimentaire belge pointe en deuxième position avec une part de 59,0 %, soit une proportion plus élevée que celles observées dans l'industrie alimentaire allemande (56,2 %) et néerlandaise (52,7 %).

On remarquera également que l'industrie alimentaire néerlandaise se distingue par le taux le plus élevé de travailleurs qui déclarent travailler habituellement le soir (32,4 %) et que c'est dans l'industrie alimentaire belge que ce taux est le plus bas (18,2 %) ; ce chiffre est toutefois partiellement compensé par une proportion supérieure de travailleurs qui déclarent travailler parfois le soir (22,8 %).

Graphique 3-8 : Part du travail le soir dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11)



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Tableau 3-6 : Le travail de nuit dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

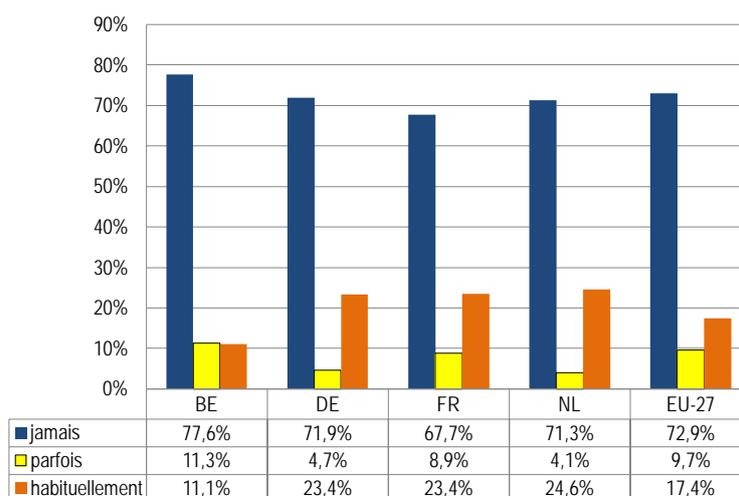
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Hommes</b>															
habituellement	12,9%	12,8%	12,6%	12,2%	10,0%	12,5%	11,3%	15,6%	15,5%	14,6%	12,7%	16,5%	18,1%	15,4%	15,4%
parfois	10,6%	12,8%	15,6%	14,6%	15,0%	12,9%	13,3%	11,7%	12,2%	15,3%	14,9%	13,9%	12,4%	13,5%	14,4%
jamais	76,6%	74,5%	71,8%	73,2%	75,0%	74,5%	75,3%	72,7%	72,3%	70,1%	72,3%	69,6%	69,5%	71,0%	70,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Femmes</b>															
habituellement	1,4%	3,7%	0,6%	3,6%	1,0%	2,4%	5,4%	4,4%	2,2%	3,7%	2,1%	4,6%	6,1%	3,5%	3,7%
parfois	0,6%	0,8%	4,3%	1,5%	3,5%	1,7%	2,3%	4,1%	2,9%	5,3%	5,1%	2,6%	2,4%	5,1%	5,5%
jamais	98,0%	95,5%	95,2%	95,0%	95,5%	95,9%	92,3%	91,5%	94,9%	91,0%	92,7%	92,8%	91,6%	91,4%	90,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total</b>															
habituellement	9,2%	10,2%	8,9%	9,6%	7,2%	9,5%	9,1%	12,2%	10,8%	11,1%	8,9%	12,6%	14,0%	11,1%	11,7%
parfois	7,4%	9,4%	12,4%	10,7%	11,5%	9,6%	9,1%	9,3%	8,9%	12,1%	11,4%	10,2%	9,0%	10,5%	11,5%
jamais	83,5%	80,3%	78,9%	79,7%	81,3%	80,9%	81,8%	78,5%	80,3%	76,8%	79,7%	77,2%	77,1%	78,4%	76,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Le travail de nuit s'est également accru entre 1997 et 2011. La part du personnel qui ne travaille jamais la nuit a régressé de 83,5 % en 1997 à 76,8 % en 2011. Parmi les 22,8 % restants, 11,5 % travaillent habituellement la nuit, ce qui constitue une baisse par rapport au plafond de 14,0 % atteint en 2009. La crise a probablement atténué la nécessité de recourir au travail de nuit systématique. Le nombre de travailleurs qui travaillent parfois la nuit a toutefois continué à augmenter pour s'établir à 11,5 % en 2011. Ce travail de nuit occasionnel a surtout fortement progressé chez les femmes en 2010 et 2011.

Il ressort cependant du graphique ci-dessous que l'importance du travail de nuit dans l'industrie alimentaire belge demeure limitée comparativement à celle observée dans les pays avoisinants. Dans l'industrie alimentaire belge, la part du personnel qui travaille habituellement la nuit s'élève en effet à 11,1 %, contre 24,6 % dans l'industrie alimentaire néerlandaise, 23,4 % dans la française et 23,4 % dans l'allemande, la moyenne dans l'Union européenne étant de 17,4 %.

Graphique 3-9 : Part du travail de nuit dans les industries alimentaires européennes en 2011 (NACE 10 et 11)



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

L'évolution du travail pendant le week-end se poursuit lentement, mais aussi de façon structurelle. C'est ce qu'il ressort avant tout de l'augmentation du nombre de personnes qui déclarent travailler habituellement le samedi ou le dimanche au détriment de celles qui déclarent travailler parfois le

samedi ou le dimanche. En outre, le nombre de personnes qui travaillent le dimanche augmente lentement mais sûrement depuis 1997.

Tableau 3-7 : Le travail le samedi dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
habituellement	9,2%	8,8%	10,6%	11,4%	9,2%	12,7%	11,0%	11,9%	12,7%	13,2%	15,4%	14,3%	16,0%	16,1%	15,5%
parfois	15,4%	19,3%	17,1%	13,2%	11,1%	11,2%	11,2%	13,0%	12,2%	12,9%	12,8%	11,4%	12,1%	12,5%	12,3%
jamais	75,3%	71,9%	72,3%	75,3%	79,7%	76,0%	77,8%	75,0%	75,1%	73,9%	71,8%	74,3%	71,9%	71,4%	72,2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

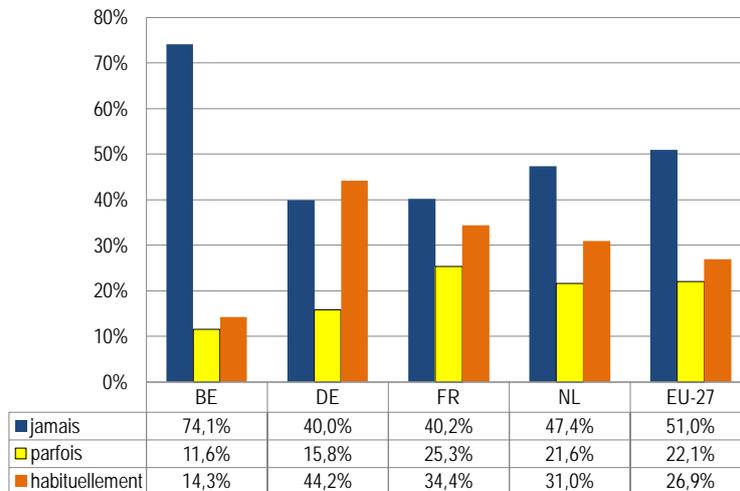
Tableau 3-8 : Le travail le samedi dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
habituellement	4,7%	4,8%	6,8%	5,7%	4,8%	7,4%	6,7%	8,1%	6,8%	8,8%	10,2%	9,5%	11,5%	10,9%	11,6%
parfois	8,8%	9,6%	10,1%	8,1%	6,7%	7,5%	7,0%	7,9%	7,0%	7,5%	7,4%	7,8%	7,9%	6,6%	8,5%
jamais	86,5%	85,5%	83,1%	86,2%	88,5%	85,1%	86,3%	84,0%	86,2%	83,7%	82,4%	82,7%	80,5%	82,6%	79,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

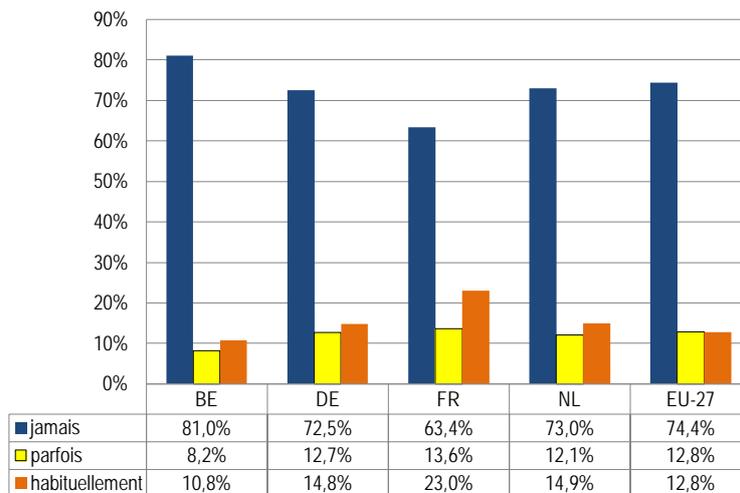
Tout comme pour le travail de nuit, il ressort des graphiques ci-dessous que le travail le week-end, que ce soit le samedi ou le dimanche, est moins répandu dans l'industrie alimentaire belge que dans ses homologues allemande, française ou néerlandaise.

Graphique 3-10 : Part du travail le samedi dans les industries alimentaires européennes en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Graphique 3-11 : Part du travail le dimanche dans les industries alimentaires européennes en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Le travail à domicile occasionnel semble évoluer à la hausse. Les taux de travail à domicile habituel fluctuent fortement. Il est donc prématuré de parler d'une tendance à la hausse du travail à domicile.

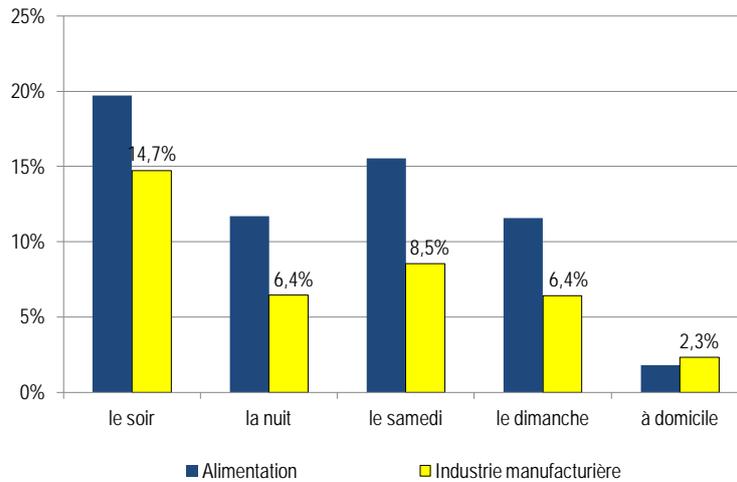
Tableau 3-9 : Le travail à domicile dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
habituellement	0,6%	2,3%	1,4%	1,7%	2,0%	1,3%	1,3%	2,0%	1,6%	2,4%	2,5%	1,6%	3,8%	3,2%	1,8%
parfois	2,1%	3,8%	3,1%	2,5%	1,8%	1,4%	2,1%	3,0%	3,7%	3,0%	2,7%	3,8%	3,8%	4,4%	4,1%
jamais	97,3%	93,9%	94,9%	95,9%	96,2%	97,4%	96,6%	95,0%	94,8%	94,6%	94,8%	95,4%	94,0%	92,4%	94,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	102%	100%	100%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Pour conclure ce chapitre consacré aux différentes formes de travail atypique, nous avons comparé la situation dans l'industrie alimentaire à celle qui prévaut en moyenne dans l'ensemble des industries manufacturières belges. Toutes les formes de travail atypique sont largement plus fréquentes dans l'industrie alimentaire que dans l'industrie dans son ensemble. Seul le travail à domicile ne présente aucune différence marquante.

Graphique 3-12 : Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans l'industrie alimentaire et dans les industries manufacturières en 2011 (NACE 10)



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

### 3.5 Horaire de travail

Les enquêtes sur les forces de travail donnent également plus de précisions sur les types d'horaire de travail. Elles permettent de distinguer le pourcentage de salariés qui sont soumis à un horaire de travail « identique », c'est-à-dire « normal », de ceux qui sont soumis à un horaire particulier (travail posté en deux, trois ou quatre équipes, horaire flexible choisi ou imposé par l'employeur, horaire coupé ou décalé, autres).

#### 3.5.1 Horaire identique

La part des salariés qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 67,2 % dans le secteur de l'alimentation. La différence entre ouvriers et employés est grande, les chiffres s'établissant respectivement à 59 % et 84 %.

#### 3.5.2 Travail posté en équipes

L'horaire de travail particulier est donc monnaie courante pour les ouvriers. La forme principale est le travail posté en équipes. Le travail en équipes représentait en 2011 21,9 % de l'emploi total dans l'industrie alimentaire. Une répartition par statut professionnel montre toutefois que ce sont les ouvriers qui sont concernés au premier chef par ce type de régime de travail. En 2011, 31 % des ouvriers travaillaient en équipes, contre 2,9 % des employés (hommes + femmes).

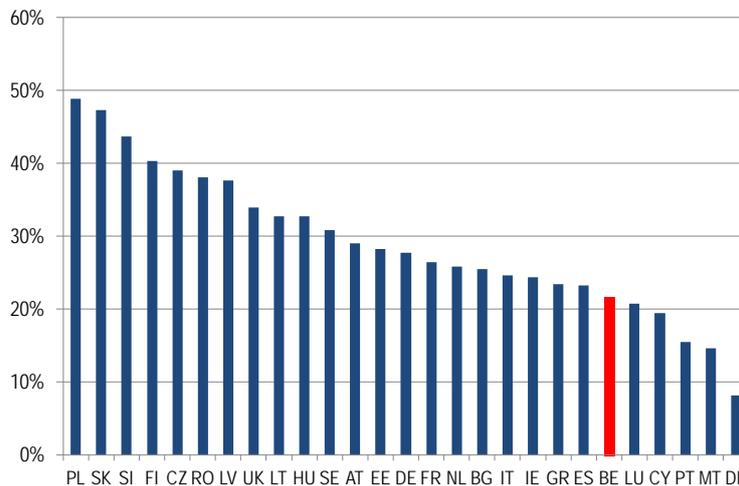
Tableau 3-10 : Evolution du travail en équipes dans l'industrie alimentaire (NACE 10)

		2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	32,1%	33,4%	30,7%
	Femmes	30,8%	34,6%	33,0%
	Total	31,7%	33,8%	31,3%
Employés	Hommes	4,9%	8,3%	5,0%
	Femmes	1,8%	5,8%	0,8%
	Total	3,5%	7,1%	2,9%
Total	Hommes	24,7%	26,3%	24,4%
	Femmes	17,8%	22,2%	16,7%
	Total	22,3%	24,8%	21,9%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

Par rapport aux autres industries alimentaires européennes, il apparaît cependant que la proportion de salariés qui travaillent en équipes dans l'industrie alimentaire belge est parmi les plus basses d'Europe. La part de 22 % de salariés qui travaillent en équipes en Belgique se compare à des taux de 28 % en Allemagne, de 26 % aux Pays-Bas et de 26 % en France.

Graphique 3-13 : Part du travail en équipes dans les industries alimentaires européennes en 2011



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

### 3.5.3 Horaire variable et horaire décalé ou coupé

On constate que seulement 0,3 % des ouvriers peuvent demander un horaire variable dans le secteur de l'alimentation, contre 6,9 % des employés. En revanche, 3,6 % des employés et 4,8 % des ouvriers travaillent selon un horaire flexible imposé. Par ailleurs, 1,1 % des salariés dans l'industrie alimentaire sont soumis à un horaire décalé ou coupé, ce qui est relativement marginal en comparaison avec les secteurs de la distribution, du nettoyage ou des soins de santé.

Tableau 3-11 : Horaire de travail en 2011

Ouvriers	Hommes	Femmes	Total
Travail posté en 2 équipes	17,4%	22,1%	18,5%
Travail posté en 3 équipes	10,0%	10,9%	10,2%
Travail posté en 4 équipes ou +	3,4%	0,0%	2,6%
Horaire variable choisi	0,3%	1,0%	0,4%
Horaire flexible imposé	4,8%	3,2%	4,4%
Horaire décalé ou coupé	1,4%	2,0%	1,5%
Autre type d'horaire	4,4%	0,3%	3,4%
Sous-total	41,7%	39,5%	41,1%
Horaire identique	58,3%	60,5%	58,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Employés	Hommes	Femmes	Total
Travail posté en 2 équipes	4,2%	0,8%	2,5%
Travail posté en 3 équipes	0,0%	0,0%	0,0%
Travail posté en 4 équipes ou +	0,8%	0,0%	0,4%
Horaire variable choisi	6,9%	3,0%	5,0%
Horaire flexible imposé	3,6%	8,9%	6,2%
Horaire décalé ou coupé	0,0%	0,0%	0,0%
Autre type d'horaire	3,2%	0,3%	1,8%
Sous-total	18,7%	13,0%	15,9%
Horaire identique	81,3%	87,0%	84,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

ouvriers + employés	Hommes	Femmes	Total
Travail posté en 2 équipes	14,1%	11,3%	13,2%
Travail posté en 3 équipes	7,5%	5,4%	6,8%
Travail posté en 4 équipes ou +	2,7%	0,0%	1,9%
Horaire variable choisi	1,9%	2,0%	2,0%
Horaire flexible imposé	4,5%	6,1%	5,0%
Horaire décalé ou coupé	1,1%	1,0%	1,0%
Autre type d'horaire	4,1%	0,3%	2,9%
Sous-total	36,0%	26,1%	32,8%
Horaire identique	64,0%	73,9%	67,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base EFT (DGSIE)

### 3.6 Chômage temporaire

Au vu des données détaillées du chômage temporaire, trois premières observations s'imposent de prime abord.

Primo, 97 % du chômage temporaire en 2012 est de nature économique. Le chômage pour force majeure et pour jours d'intempéries représente 1,7 % du chômage temporaire. La troisième raison de chômage temporaire est due à des fermetures collectives (0,6 %). Les autres causes, comme les incidents techniques et les grèves ou lock-out, sont négligeables dans l'industrie alimentaire.

Secundo, le chômage temporaire touche proportionnellement plus les femmes que les hommes : elles représentent en moyenne 39,6 % du chômage temporaire en 2012 (38,0 % au 1er trimestre 2010), alors que leur part dans l'emploi total était de 36,4 % en 2010.

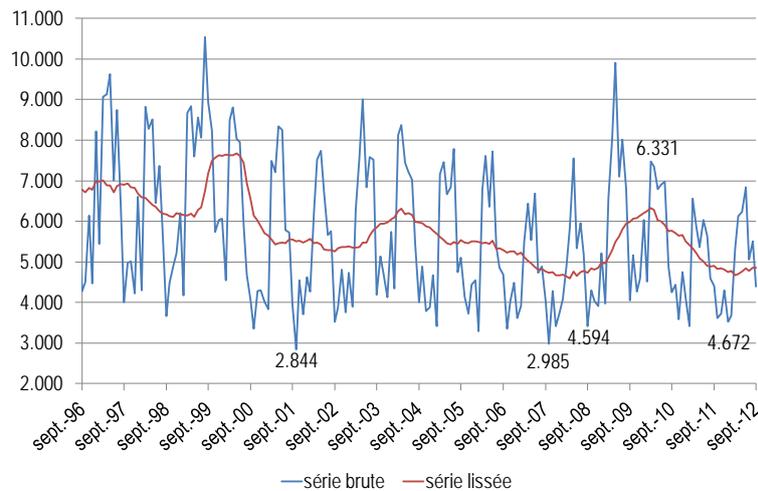
Tertio, l'ampleur du chômage temporaire dans l'industrie alimentaire est, en raison même des activités diverses de la branche, fortement influencé par les facteurs saisonniers. Il est élevé au cours des trois/quatre premiers mois de l'année, faible en période estivale, s'accroît à nouveau en octobre-novembre puis s'infléchit à l'approche des fêtes de fin d'année (cf. série brute du graphique ci-dessous).

Pour observer la relation entre chômage temporaire et conjoncture économique, nous avons raisonné en termes de moyennes mobiles et de moyennes annuelles, ce qui permet d'éliminer les facteurs purement accidentels ou saisonniers. On observe depuis 1996 une tendance structurelle à une diminution du chômage temporaire, qui est passé en moyenne de 7 % de l'emploi à 5 % de l'emploi en 2012.

Les années de crise sont systématiquement marquées par une forte augmentation du chômage temporaire. Il y a donc de toute évidence une corrélation négative entre le volume de chômage temporaire et la conjoncture économique. Ainsi, le choc de la crise de la dioxine (mai 1999) s'est accompagné d'une hausse rapide du nombre de salariés en chômage temporaire. De mai à juin 1999, leur nombre a connu une progression de plus de 30 %. La relance vigoureuse intervenue dès la fin du premier trimestre de 2000 et qui s'est poursuivie en 2001 a engendré une diminution du chômage temporaire, qui s'est ensuite stabilisé au cours des trimestres suivants.

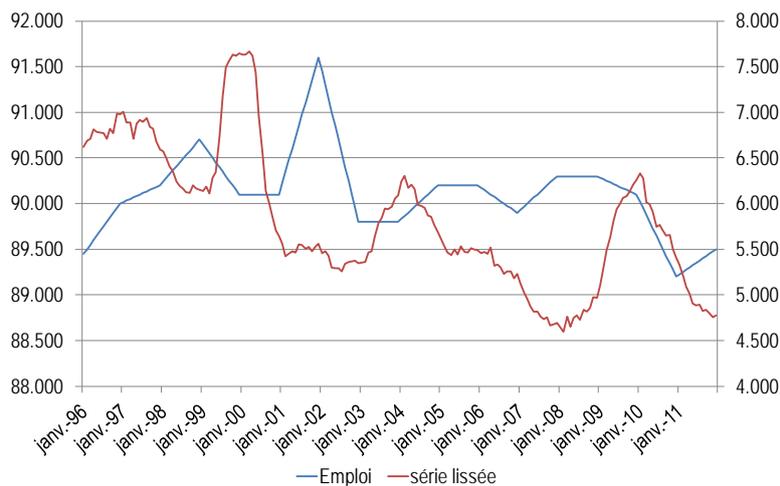
Une nouvelle poussée de fièvre est survenue à partir du deuxième trimestre 2003. Le climat d'incertitude ambiant a dégradé la confiance des chefs d'entreprise et provoqué une nette dégradation de l'activité économique dans le secteur. Ce recul de la croissance fut heureusement de courte durée. À partir de début 2004, on a observé une tendance à la baisse du chômage temporaire qui a été à peine ralentie par les médiocres résultats de la production au second semestre 2005. La baisse du nombre de personnes en chômage temporaire s'est ensuite accélérée grâce aux bonnes performances réalisées par l'industrie alimentaire en 2006 et en 2007. Le nombre moyen de salariés touchés par le chômage temporaire a diminué pour s'établir à 4 594 personnes en février 2008 (le niveau le plus bas enregistré au cours des dix dernières années).

Graphique 3-14 : Evolution du nombre de personnes en chômage temporaire



Source : CCE sur base des statistiques après vérification du chômage temporaire de l'ONEM

Graphique 3-15 : Evolution du nombre de chômeurs temporaires et du nombre de personnes occupées dans le secteur de l'alimentation



Source : CCE sur base des statistiques de l'ONEM et de l'ICN

La crise bancaire a ensuite éclaté au quatrième trimestre de 2008. Il en a résulté une augmentation du chômage temporaire qui s'est poursuivie durant toute l'année 2009. Le chômage temporaire a atteint son pic en février 2010 avec en moyenne 6 331 personnes. À partir de là, le chômage temporaire moyen dans le secteur de l'alimentation est reparti à la baisse pour s'établir à 4 672 en février 2012. Au deuxième trimestre 2012, le chômage temporaire s'accroît lentement mais sûrement pour atteindre 4 887 personnes en moyenne en septembre 2012. Cette hausse du chômage temporaire est liée à l'aggravation de la crise financière européenne et de la crise de confiance des entrepreneurs et des consommateurs au deuxième trimestre de 2012. Cette augmentation n'est cependant pas encore suffisamment marquée pour que l'on puisse parler d'une relation de cause à effet.

On voit clairement dans le graphique ci-dessus que le chômage temporaire a contribué durant les périodes de crise à limiter le nombre de licenciements. Ainsi, l'emploi est resté à niveau même en temps de crise. Ce système apparaît ainsi être un instrument de flexibilité « win-win » : il sécurise la pérennité de l'emploi du salarié en mauvaise conjoncture, d'une part, et permet à l'employeur de

maintenir les connaissances et l'expérience au sein de l'entreprise. Mais, ce recours aux stabilisateurs de l'emploi a ses limites. C'est ce qu'il ressort notamment de la diminution simultanée de l'emploi et du chômage temporaire en 2010. Si une nette relance de la croissance se fait encore attendre, le chômage temporaire risque de se stabiliser à son niveau moyen, tandis que l'emploi continuera à baisser.

On observe par ailleurs également que, ces dernières années, le chômage temporaire moyen n'est jamais descendu en dessous des 5 %. C'est une indication claire que le chômage temporaire est utilisé structurellement par le secteur afin d'absorber les fluctuations de la production non liées à la crise. Ce pourcentage structurel a toutefois baissé de 7 % à 5 % depuis 1996.

### **3.7 Prépensions conventionnelles**

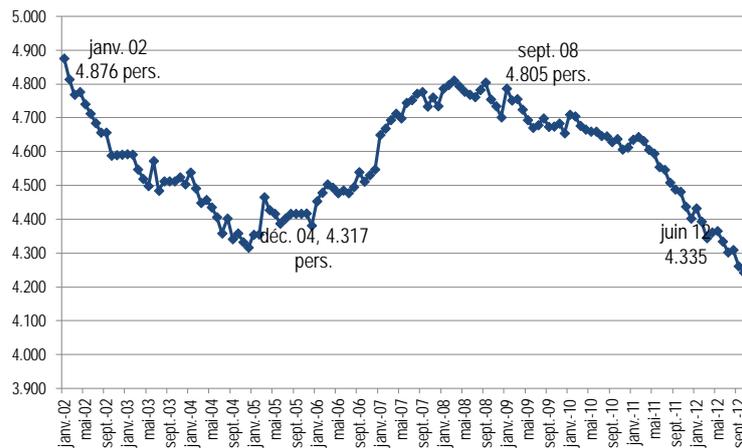
Le graphique ci-dessous montre l'évolution mensuelle du nombre de prépensionnés conventionnels dans l'industrie alimentaire de 2002 à juin 2012. Le nombre de prépensionnés conventionnels a baissé de 4 876 en janvier 2002 à 4 317 en décembre 2004 avant de reprendre une tendance ascendante jusqu'à 4 805 en septembre 2008. Cette augmentation du nombre de prépensionnés s'explique essentiellement par le passage progressif de la pension légale des femmes de 60 ans à 65 ans, qui a eu pour conséquence un allongement de leur maintien en prépension et donc un gonflement du nombre de prépensionnées.

Du dernier trimestre de 2008 au mois de juin 2012 inclus, le nombre de prépensionnés s'est infléchi pour s'établir à 4 303 personnes, ce qui représente une baisse de 10 % depuis septembre 2008. Comme l'indique le tableau ci-dessous, cette diminution est en fait la résultante de deux tendances divergentes : d'une part, une forte baisse du nombre d'hommes prépensionnés durant les années 2009, 2010, 2011 et au cours des 6 premiers mois de 2012, et d'autre part, une hausse du nombre de femmes prépensionnées jusqu'à juin 2012 inclus. Durant les 6 derniers mois de 2012, l'augmentation du nombre de femmes prépensionnées a toutefois été modeste.

La mise en œuvre du Pacte de solidarité entre les générations n'est probablement pas étrangère à ces diminutions. Le 1er janvier 2010, les conditions de carrière ont en effet été portées de 35 à 37 ans pour les hommes et de 30 à 33 ans pour les femmes. Le 1er janvier 2012, le nouvel accord sectoriel pour 2011-2013 a encore relevé ces conditions à 38 ans pour les hommes (35 ans pour les métiers lourds) et 35 ans pour les femmes.

L'âge actuel pour l'accès à la prépension des ouvriers dans le secteur de l'alimentation est de 58 ans (CP 118). Cette condition est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013 en vertu de l'accord sectoriel pour 2011-2013. Pour les employés (CP 220), une CCT similaire a également été conclue pour la période 2011-2013. De ce fait, les employés peuvent à présent, comme les ouvriers du secteur de l'alimentation, partir à la prépension à 58 ans.

Graphique 3-16 : Prépensions conventionnelles à temps plein dans le secteur alimentaire



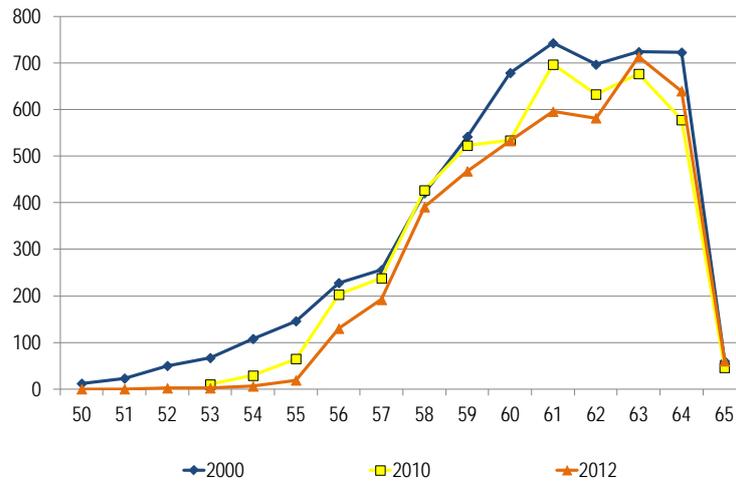
Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base de données de l'ONEM

Tableau 3-12 : Evolution du nombre annuel moyen de prépensions conventionnelles à temps plein dans l'industrie alimentaire

	Hommes			Femmes			Total général		
	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total
2002	3.060	1.306	4.366	180	159	339	3.240	1.465	4.705
2003	2.900	1.238	4.138	208	186	393	3.108	1.424	4.532
2004	2.758	1.208	3.966	232	211	442	2.989	1.419	4.408
2005	2.755	1.175	3.930	249	226	475	3.004	1.402	4.405
2006	2.778	1.150	3.928	324	247	572	3.103	1.397	4.500
2007	2.831	1.200	4.031	391	303	694	3.223	1.503	4.725
2008	2.799	1.210	4.009	435	330	765	3.234	1.539	4.773
2009	2.818	1.214	4.032	441	332	773	3.259	1.546	4.805
2010	2.669	1.073	3.742	532	380	912	3.201	1.454	4.655
2011	2.591	974	3.565	587	393	980	3.178	1.367	4.545
6m2011	2.630	1.006	3.636	581	394	975	3.211	1.400	4.611
6m2012	2.498	886	3.384	605	384	989	3.103	1.270	4.373
<b>Variations annuelles moyennes</b>									
2003/2002	-5,2%	-5,2%	-5,2%	15,2%	16,9%	16,0%	-4,1%	-2,8%	-3,7%
2004/2003	-4,9%	-2,4%	-4,2%	11,6%	13,4%	12,5%	-3,8%	-0,4%	-2,7%
2005/2004	-0,1%	-2,7%	-0,9%	7,5%	7,4%	7,4%	0,5%	-1,2%	-0,1%
2006/2005	0,9%	-2,2%	0,0%	30,3%	9,2%	20,3%	3,3%	-0,3%	2,1%
2007/2006	1,9%	4,3%	2,6%	20,6%	22,5%	21,4%	3,9%	7,5%	5,0%
2008/2007	-1,1%	0,8%	-0,6%	11,2%	8,8%	10,1%	0,4%	2,4%	1,0%
2009/2008	0,7%	0,4%	0,6%	1,4%	0,8%	1,1%	0,8%	0,5%	0,7%
2010/2009	-5,3%	-11,6%	-7,2%	20,7%	14,5%	18,0%	-1,8%	-6,0%	-3,1%
2011/2010	-2,9%	-9,3%	-4,7%	10,2%	3,4%	7,4%	-0,7%	-6,0%	-2,4%
6m12/6m11	-5,0%	-12,0%	-6,9%	4,0%	-2,5%	1,4%	-3,4%	-9,3%	-5,2%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base de données de l'ONEM

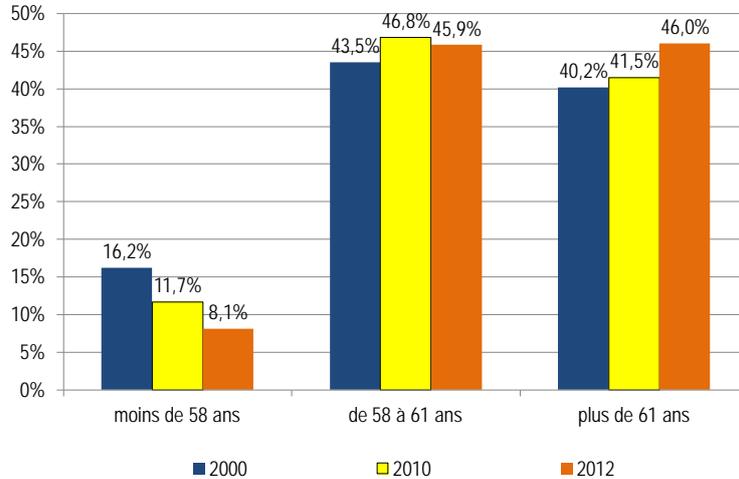
Graphique 3-17 : Répartition du nombre de prépensionnés selon l'âge



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base de données de l'ONEM

Dans les graphiques ci-dessous, nous avons comparé la répartition des prépensions selon l'âge en 2000, 2010 et 2012. Il en ressort que le nombre de prépensionnés de moins de 58 ans diminue substantiellement de 16 % en 2000 à 8 % en 2012, conformément aux objectifs du Pacte de solidarité entre générations. Avec une part de 46 %, le groupe des prépensionnés de plus de 61 ans est plus important que le groupe des 59 à 61 ans (45,9 %).

Graphique 3-18 : Répartition du nombre de prépensionnés par groupe d'âge



Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base de données de l'ONEM

### 3.8 Interruptions de carrière et crédit-temps

L'interruption de carrière est un « système » qui offre aux travailleurs la possibilité de suspendre entièrement ou partiellement leur carrière tout en bénéficiant d'une allocation. L'allocation octroyée varie en fonction de la nature de l'interruption de carrière (complète, à mi-temps,...) et le régime de travail (à temps plein ou à mi-temps).

Depuis le 1er janvier 2002, l'interruption de carrière du secteur privé a été remplacée par le « crédit-temps ».

Le crédit-temps permet d'interrompre temporairement ou totalement la carrière professionnelle. Pendant la période de suspension du contrat de travail ou de la réduction des prestations de travail, l'allocation est payée par l'ONEM.

Il y a plusieurs régimes et exceptions. Voici les deux formules principales :

- Crédit-temps en régime général sans motif. Le travailleur qui compte au moins 5 ans de carrière comme salarié et 2 ans d'ancienneté chez l'employeur a droit à :
  - soit 12 mois de suspension complète ;
  - soit 24 mois de suspension à 1/2 temps ;
  - soit 60 mois de réduction d'1/5e temps ;
  - ou une combinaison de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 12 mois.
- Crédit-temps en régime de fin de carrière. À partir de 55 ans, le travailleur avec au moins 25 ans de carrière professionnelle comme salarié a droit à une réduction à 1/2 temps ou d'1/5 jusqu'à l'âge de la pension. Les conditions du régime de fin de carrière ont été renforcées en exécution de l'accord de gouvernement du 1er septembre 2012. L'âge a été porté de 50 à 55 ans et la carrière de 20 à 25 ans.

À ces formules d'aménagement du temps de travail s'ajoutent encore les congés thématiques tels que le congé parental, le congé pour soins palliatifs et l'assistance médicale, et les prépensions à mi-temps, lesquelles sont quasi inexistantes dans l'industrie alimentaire.

Depuis 2003, le nombre de crédits-temps ne cesse par conséquent d'augmenter et le nombre d'interruptions de carrière de diminuer. En 2012, la plupart des formes d'interruption de carrière ont quasiment disparu.

Pour les 9 premiers mois de 2012, l'ONEM dénombre dans le secteur de l'alimentation quelque 5 995 personnes qui ont opté pour l'un ou l'autre régime d'aménagement du temps de travail, soit une hausse de plus de 62 % par rapport au nombre moyen de 2003. Dans ce total, les congés « thématiques » (congé parental, soins palliatifs, assistance médicale) interviennent pour 21 % contre 15 % en 2003. Les interruptions complètes de carrière régressent d'une part de 11 % en 2003 à 3 % en 2011, tandis que les interruptions à temps partiel passent de 74 % à 76 %.

Proportionnellement, ce sont donc surtout les congés thématiques qui ont fortement augmenté ces dix dernières années. Globalement, le nombre de personnes qui optent pour des interruptions de travail s'est accru de 62 % entre 2003 et 2012. Les interruptions complètes ont progressé de 56 % et les

interruptions à temps partiel de 65 % (chiffre pratiquement identique à l'augmentation moyenne de 62 %). Les congés thématiques ont connu quant à eux un accroissement de 132 %.

Enfin, il convient encore de souligner que 57 % des travailleurs qui aménagent leur temps de travail sont des femmes en septembre 2012, alors qu'elles ne représentent que 36,4 % des effectifs totaux dans l'industrie alimentaire en 2012 (cfr. supra).

Tableau 3-13 : Aménagement du temps de travail dans l'industrie alimentaire

	interruption de carrière*			crédit-temps		total
	interruption complète	interruption partielle	congé parental, soins palliatifs, assistance médicale	interruption complète	interruption partielle	
2003	5	1.031	546	412	1.718	3.711
2004	2	740	637	397	2.368	4.143
2005	0	497	717	388	2.968	4.571
2006	1	273	793	374	3.423	4.864
2007	2	161	857	335	3.706	5.060
2008	1	111	903	310	3.981	5.306
2009	2	82	1.097	285	4.183	5.648
2010	1	64	1.283	236	4.292	5.876
2011	1	46	1.290	222	4.505	6.064
9 mois 2012	1	38	1.266	183	4.507	5.995

	interruption complète	interruption partielle	congé parental, soins palliatifs, assistance médicale	total
2003	417	2.749	546	3.711
2012	184	4.545	1.266	5.995
2012/2003	-56%	65%	132%	62%
Part 2003	11%	74%	15%	100%
Part 2012	3%	76%	21%	100%

\*Depuis le 1er janvier 2012, l'interruption de carrière dans le secteur privé a été remplacée par le « crédit-temps ».  
Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base de données de l'ONEM

## 4 Mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie alimentaire

### 4.1 Mobilité interrégionale

Les données suivantes se basent sur les enquêtes sur les forces de travail menées par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.

La mobilité peut être examinée sous deux angles d'approche. Premièrement, en étudiant les flux sortants, c'est-à-dire en examinant où travaille la main-d'œuvre de l'industrie alimentaire des différentes Régions (Tableau 3-5) ; deuxièmement, en prenant en considération les flux entrants, à savoir en se demandant où les entreprises de l'industrie alimentaire des différentes Régions vont chercher leurs travailleurs (Tableau 3-6).

Le Tableau 3-5 nous apprend que seulement 67 % des travailleurs de l'industrie alimentaire qui habitent Bruxelles travaillent également dans leur Région en 2011. Ils étaient encore 76 % en 2008. En outre, 27 % des Bruxellois travaillent à présent dans une entreprise établie en Flandre et 3 % en Wallonie.

Parmi les travailleurs flamands de l'industrie alimentaire, 96 % travaillent en Flandre, 2 % à Bruxelles et 2 % en Wallonie en 2011.

Par comparaison, les travailleurs wallons de l'industrie alimentaire sont plus mobiles que leurs collègues flamands et bruxellois. 84 % des Wallons actifs dans l'industrie alimentaire travaillent en Wallonie, 10 % en Flandre et 4 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 4-1 : Domicile vs. lieu de travail, pourcentages de flux sortants (sauf étranger)

Domicile	Total		Lieu de travail					
			BC		Région flamande		Région wallonne	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011	2008	2011
BC	98%	97%	76%	67%	18%	27%	4%	3%
Région flamande	98%	99%	2%	2%	94%	96%	2%	2%
Région wallonne	97%	97%	2%	4%	7%	10%	88%	84%

Source : SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail

Il ressort du tableau ci-dessous que 57 % des salariés d'entreprises bruxelloises habitent également à Bruxelles. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2008, lorsque les Bruxellois représentaient encore 61 % du personnel des entreprises alimentaires bruxelloises. Les entreprises bruxelloises emploient aujourd'hui 17 % de Wallons, contre 9 % en 2008. On observe également une baisse de 30 % à 26 % de la part des travailleurs flamands entre 2008 et 2011. Les entreprises flamandes et wallonnes comptent en 2011 respectivement 95 % et 92 % de salariés flamands et wallons.

Tableau 4-2 : Domicile vs. lieu de travail, pourcentages de flux entrants (sauf étranger)

Domicile	BC		Lieu de travail			
			Région flamande		Région wallonne	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011
BC	61%	57%	1%	1%	1%	1%
Région flamande	30%	26%	96%	95%	6%	7%
Région wallonne	9%	17%	3%	3%	94%	92%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail

## 4.2 Frontaliers

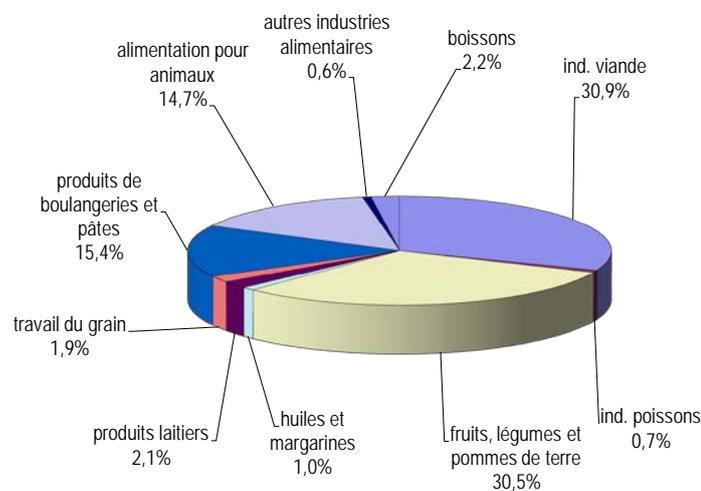
Le nombre de travailleurs frontaliers dans l'industrie alimentaire est en forte croissance ces dernières années. En sept ans, leur nombre a progressé de 37,0 %, de 3 484 unités en 2004 à 4 770 en 2011. Cette hausse s'explique en partie par la difficulté de recruter du personnel qualifié sur le marché local.

Tableau 4-3 : Evolution du nombre de frontaliers au cours de ces sept dernières années dans l'industrie alimentaire

	Ouvriers	Ouvrières	Total ouvriers	Employés	Employées	Total employés	Nombre frontaliers
2004	2.612	560	3.172	176	133	309	3.481
2005	2.676	601	3.277	177	129	306	3.583
2006	2.825	714	3.539	188	136	324	3.863
2007	2.888	785	3.673	187	139	326	3.999
2008	3.051	808	3.859	197	152	349	4.208
2009	3.278	879	4.157	221	178	399	4.556
2010	3.249	908	4.157	227	196	423	4.580
2011	3.359	971	4.330	245	195	440	4.770
2011/2004	28,6%	73,4%	36,5%	39,2%	46,6%	42,4%	37,0%

Source : CCE sur base des statistiques de l'ONSS

Graphique 4-1 : Sous-secteurs dans lesquels les frontaliers étaient occupés en 2011



Un regard vers les sous-secteurs indique que les travailleurs frontaliers sont principalement présents dans l'industrie de la viande, le secteur de la transformation des fruits et légumes, le secteur de la fabrication de produits de boulangerie et les « autres industries alimentaires », vocable qui reprend essentiellement les industries alimentaires de seconde transformation, c'est-à-dire celles qui produisent des produits plus directement destinés aux consommateurs finaux. L'augmentation enregistrée au fil des ans souligne la difficulté de trouver des boulangers et bouchers qualifiés sur le marché local, en Flandre et plus précisément en Flandre occidentale.

C'est ce qu'il ressort notamment du fait que 93,9 % des travailleurs frontaliers sont originaires de France et seulement 4,4 % des Pays-Bas. Les autres ne représentent que 1,7 % des travailleurs frontaliers.

Tableau 4-4 : Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2011

Pays	Ouvrier			Employé			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
France	3.224	936	4.160	159	159	318	4.478
Pays-Bas	82	26	108	73	29	102	210
Autres pays	53	9	62	13	7	20	82
Total	3.359	971	4.330	245	195	440	4.770

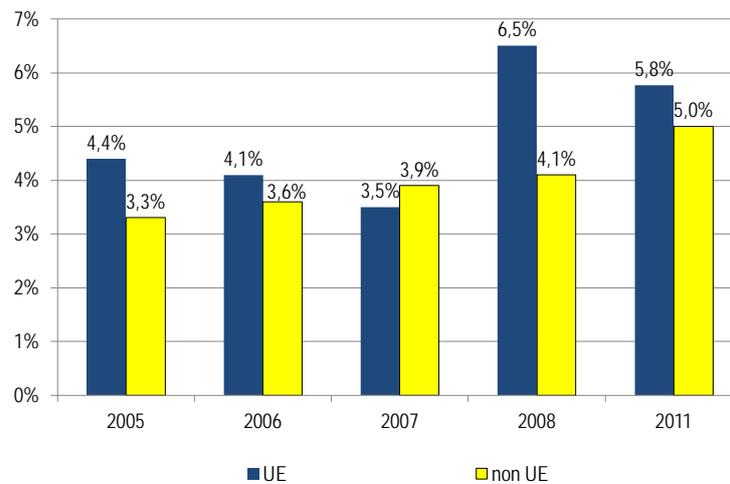
Pays	Ouvrier			Employé			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
France	96,0%	96,4%	96,1%	64,9%	81,5%	72,3%	93,9%
Pays-Bas	2,4%	2,7%	2,5%	29,8%	14,9%	23,2%	4,4%
Autres pays	1,6%	0,9%	1,4%	5,3%	3,6%	4,5%	1,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : CCE sur base des statistiques de l'ONSS

### 4.3 Nationalité des travailleurs

Selon l'enquête sur les forces de travail menée en 2011, 89,2 % des travailleurs de l'industrie alimentaire ont la nationalité belge, 5,8% sont des ressortissants de l'UE et les 5,0 % restants sont originaires de l'extérieur de l'UE.

Graphique 4-2 : Part des travailleurs ressortissants de l'UE et de nationalité extra UE dans l'industrie alimentaire au cours de ces dernières années



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail

## 5 Conclusions

### *L'emploi dans l'industrie alimentaire belge*

L'industrie alimentaire et des boissons en Belgique est le premier employeur industriel avec 96 700 salariés occupés ou 17,6 % de l'emploi dans l'industrie. Durant la période 1995-2011, le secteur a perdu 4,3 % de ces emplois (4 300), contre 19,9 % (136 500) dans l'industrie. L'ensemble de la baisse de l'emploi est imputable aux indépendants (4 400), tandis que le secteur accueille 100 emplois salariés supplémentaires. Dans le reste de l'industrie, l'emploi régresse seulement de 2 700 unités pour les indépendants, contre 129 500 unités pour les salariés.

72,1 % de l'emploi est flamand, contre 70,1 % dans l'industrie, 23,7 % est wallon (25,4 %) et 4,2 % (4,5 %) bruxellois. Dans le secteur des boissons, ces chiffres sont respectivement 68,3 %, 28,6 % et 3 %.

Les cinq plus grands secteurs sont les boulangeries et pâtisseries (25,2 %), la viande (14,9 %), les fruits et légumes (9,0 %), la chocolaterie et la confiserie (8,8 %) et l'industrie laitière (6,6 %), qui représentent ensemble 64,5 % de l'emploi dans l'industrie alimentaire. Quatre de ces cinq sous-secteurs enregistrent une croissance positive du nombre de travailleurs pendant la période 2000-2010, à savoir les boulangeries et pâtisseries (0,2 %), les fruits et légumes (15,7 %), la chocolaterie et la confiserie (8,3 %) et l'industrie laitière (9,1 %).

En 2010, le secteur comptait 5 409 entreprises : 75 % d'entreprises employaient moins de 10 travailleurs, 21 % entre 10 et 99 travailleurs et 3,5 % plus de 100 travailleurs. Ces entreprises représentaient respectivement 16 %, 35 % et 49 % de l'emploi. Entre 2000 et 2010, le personnel d'une entreprise moyenne est passé de 13 à 16 travailleurs.

### *Typologie du travailleur dans l'industrie alimentaire belge*

Avec une part de 67 % de l'emploi en 2010, les ouvriers sont proportionnellement plus nombreux que dans le reste de l'industrie (63 %). Les femmes occupent 58 % des postes d'employés et 26 % des emplois ouvriers, contre respectivement 36 % et 16 % dans l'industrie. Les femmes sont donc proportionnellement plus nombreuses à travailler dans l'industrie alimentaire que dans l'industrie totale (36 % contre 23 %).

En 2011, 34 % des salariés sont peu qualifiés, 47 % moyennement qualifiés et 20 % très qualifiés. Durant la période 2000-2011, la part des peu qualifiés a baissé au profit des moyennement qualifiés. Toutefois, le secteur présente encore un niveau de qualification relativement bas par rapport à l'industrie et au reste de l'économie. En comparaison avec les pays voisins, la Belgique emploie une grande proportion de travailleurs très qualifiés et peu qualifiés. Seuls les Pays-Bas comptent une part plus élevée de peu qualifiés.

Durant la période 2000-2011, l'âge moyen des travailleurs a sensiblement augmenté, et ce quel que soit le statut professionnel ou le sexe. La structure d'âge tend ainsi à se rapprocher de celle de l'industrie et de l'ensemble de l'économie. Bien que les employés arrivent en moyenne à un âge plus avancé dans le secteur, ils le quittent aussi précocement que les ouvriers et, au même titre que les ouvriers, sans doute plus précocement que dans les autres secteurs. L'ancienneté moyenne est faible (seulement 10 ans en 2010, contre 12 dans l'industrie), mais néanmoins plus élevée que dans le secteur privé (9,6 ans).

### *Organisation du travail dans l'industrie alimentaire*

De 2000 à 2011, le travail à temps partiel a progressé de 10 % à 21 %, contre 13 % dans l'industrie. On observe donc une tendance structurelle à l'augmentation du travail à temps partiel. Indépendamment des fluctuations conjoncturelles, 10 % des emplois à temps plein sont en effet passés dans le circuit à temps partiel.

Ce sont principalement les femmes qui travaillent à temps partiel dans le secteur de l'alimentation. En 2011, 40 % des employées et 38,5 % des ouvrières étaient occupées à temps partiel, alors que pour les hommes, la proportion se limitait à 8,8 % pour les employés et à 13,8 % pour les ouvriers. L'Allemagne, le Danemark, l'Autriche et la Suède enregistrent aussi un niveau de travail à temps partiel d'environ 20 %, tandis que 40 % des salariés de l'industrie alimentaire néerlandaise travaillent à temps partiel.

Entre 1997 et 2011, un salarié occupé à temps plein travaillait en moyenne 40 heures par semaine en Belgique. C'est la 4<sup>e</sup> semaine la plus courte au sein de l'UE. Les semaines de travail sont encore un peu plus courtes aux Pays-Bas (39), en France (39) et au Danemark (38). Il est à noter que les Allemands travaillent quant à eux à peine plus longtemps, un peu plus de 40 heures par semaine.

Avec 25 heures en moyenne, les travailleurs à temps partiel en Belgique ont la plus longue semaine de travail au sein de l'UE. Les Français travaillent un peu moins longtemps (24 heures), tandis que les Allemands et les Néerlandais travaillent en moyenne moins de 20 heures par semaine.

En 2011, le secteur de l'alimentation comptait 11,5 % d'emplois temporaires, dont 14,5 % chez les ouvriers (12,9 % pour les hommes et 20,9 % pour les femmes) et seulement 5,5 % chez les employés (5,7 % pour les hommes et 5,3 % pour les femmes). La part des ouvrières qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée est particulièrement élevée.

Au sein de l'UE, la Belgique occupe une position centrale avec 89 % d'emplois permanents, mais c'est davantage qu'en Allemagne (86 %), aux Pays-Bas (80 %) et en France (76 %).

Le pourcentage de travailleurs qui travaillent le soir, la nuit, le samedi et le dimanche n'a cessé de s'accroître au cours des quinze dernières années. Ce sont surtout le travail le soir, et dans une moindre mesure le travail de nuit, qui augmentent. L'évolution du travail pendant le week-end se poursuit en outre lentement, mais aussi de façon structurelle. Le travail le soir, la nuit et le week-end est nettement moins fréquent que chez les homologues sectoriels allemands et néerlandais. Il est à noter que toutes les formes de travail atypique, à l'exception du travail à domicile, sont plus répandues dans l'industrie alimentaire que dans le reste de l'industrie manufacturière.

La part des travailleurs qui sont soumis à un horaire identique ou normal est de 67,2 % en 2011 (59 % pour les ouvriers et 84 % pour les employés). 41 % des ouvriers ont donc un horaire particulier, dont 31 % travaillent en équipes, contre 16 % des employés, dont 3 % en équipes. La part du travail posté en équipes est pourtant relativement faible (22 %) par rapport à l'Allemagne (28 %) et aux Pays-Bas et à la France (26 %).

On observe dans le secteur une tendance structurelle à une diminution du chômage temporaire, qui est passé en moyenne de 7 % en 1995 à 5 % de l'emploi en 2012. L'ampleur du chômage temporaire est fortement influencé par les facteurs saisonniers ; ce chiffre de 5 % est donc une donnée structurelle.

Durant la crise bancaire, le chômage temporaire a augmenté fortement pour atteindre un pic de 6 331 personnes en février 2010. Suite à l'amélioration de la conjoncture en 2010 et 2011, le chômage

temporaire moyen est reparti à la baisse pour s'établir à 4 672 en février 2012. Depuis le deuxième trimestre 2012, le chômage temporaire s'accroît à nouveau pour atteindre 4 887 personnes en moyenne en septembre 2012. L'aggravation de la crise financière européenne et de la crise de confiance des entrepreneurs et des consommateurs n'y est probablement pas étrangère.

De fin 2008 au mois de juin 2012, le nombre de prépensionnés dans le secteur a reculé de 4 805 à 4 303 personnes. Conformément aux objectifs du Pacte de solidarité entre générations, c'est principalement le nombre de prépensionnés de moins de 58 ans qui a diminué substantiellement de 16 % en 2000 à 8 % en 2012.

Durant la période 2003-2012, les interruptions de carrière ont connu une forte augmentation (surtout le crédit-temps) de 62 %, passant de 3 711 à 5 995 personnes. Les interruptions complètes ont baissé de 56 %, tandis que les interruptions à temps partiel et les congés thématiques progressaient respectivement de 65 % et de 132 %. 57 % des bénéficiaires étaient des femmes, alors qu'elles ne représentent que 36 % des effectifs totaux de l'industrie alimentaire.

### ***Mobilité des travailleurs dans l'industrie alimentaire***

À l'exception des déplacements de et vers Bruxelles, la mobilité interrégionale est faible dans le secteur de l'alimentation : 89,2 % des travailleurs de l'industrie alimentaire ont la nationalité belge. 5,8 % sont ressortissants de l'UE et les 5,0 % restants sont originaires de l'extérieur de l'UE.

En sept ans, le nombre de travailleurs frontaliers a augmenté de 37,0 %, passant de 3 484 en 2004 à 4 770 personnes en 2011, dont 94 % de Français et 4 % de Néerlandais. La plupart d'entre eux sont actifs dans le secteur de la viande, de la transformation des fruits et légumes et de la fabrication de produits de boulangerie.

### ***En résumé***

En 2011, l'industrie alimentaire et des boissons en Belgique est le premier employeur industriel avec 96 700 salariés occupés ou 17,6 % de l'emploi dans l'industrie. La perte relativement faible d'emplois de 4,3 % (4 300) durant la période 1995-2011 est entièrement imputable aux indépendants. L'emploi dans les 5 409 entreprises est proportionnellement plus important en Flandre. Les 3,5 % de grandes entreprises prennent à leur compte près de 50 % de l'emploi.

Le secteur emploie une proportion élevée d'ouvriers (67 %) et de femmes (36 %) par rapport à l'industrie. Le niveau de qualification dans le secteur est relativement faible en comparaison avec l'industrie et relativement élevé par rapport aux pays voisins.

La flexibilisation du travail augmente depuis 10 ans, sous l'impulsion d'un recours accru au travail à temps partiel et au travail le soir, la nuit et le week-end. On observe toutefois une tendance à la diminution du chômage temporaire. La mobilité interrégionale est faible en Belgique, tandis que le nombre de travailleurs frontaliers (essentiellement des Français) a fortement augmenté en dix ans.